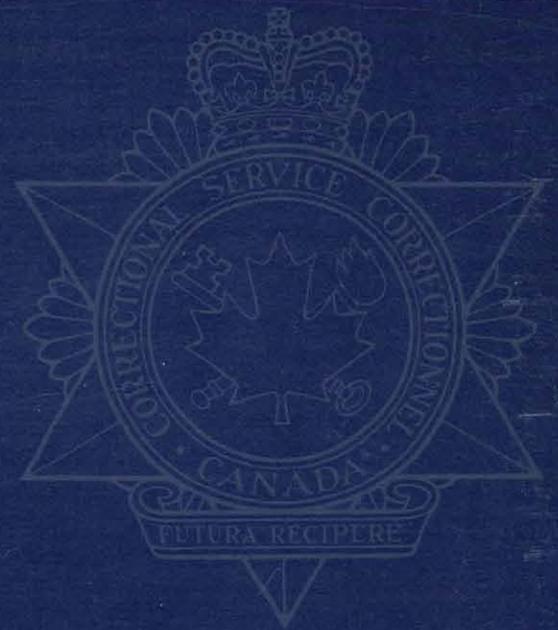


Vol. 1 No. 1 1989

Recherche sur l'actualité
correctionnelle

FORUM



Que savons-nous des
délinquants sexuels?

La recherche en deux mots

Du côté de l'administration
S'amuser en travaillant,
c'est bon pour le travail

Ailleurs dans le monde
Le rôle de la Research
and Planning Unit du
Home Office



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Table des matières

1. Introduction	1
2. Objectifs	2
3. Méthodologie	3
4. Résultats	4
5. Conclusion	5
6. Bibliographie	6
7. Annexes	7

Forum

Recherche sur l'actualité correctionnelle

LIBRARY
MINISTRY OF THE SOLICITOR
GENERAL OF CANADA

MAR 30 1990

BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLICITEUR
GÉNÉRAL DU CANADA
OTTAWA, ONTARIO
CANADA K1A 0P8

5. Éditorial

Ole Ingstrup
Commissaire
Service correctionnel du Canada

6. La recherche en deux mots

-
- Enquête auprès des administrateurs du secteur correctionnel : tous n'ont pas les mêmes compétences ni le même cheminement professionnel
 - Quelles sont les situations les plus stressantes pour les gestionnaires du secteur correctionnel?
 - Quel sort le système judiciaire et les services psychiatriques réservent-ils aux détenus souffrant de désordres mentaux?
 - Étude des cas psychiatriques en milieu carcéral
 - Pourquoi les agents du secteur correctionnel démissionnent-ils?
 - Les services de santé et les détenus
 - Le SIDA dans le secteur correctionnel
 - La délation dans les prisons suédoises
-

13. Dossier

Que savons-nous des délinquants sexuels?
par David Robinson

25. Du côté de l'administration . . .

S'amuser en travaillant, c'est bon pour le travail: Prendre plaisir à travailler.
par David J. Abramis

29. Questions juridiques

-
- Opinions juridiques récentes
 - Ipso Facto
 - Décisions récentes
-

31. Allieurs dans le monde

Le rôle de la Research and Planning Unit du Home Office

- La recherche au sein du Service correctionnel du Canada
- Publications récentes
- Événements importants

FORUM — RECHERCHE SUR L'ACTUALITÉ CORRECTIONNELLES est à l'intention des employés et des gestionnaires du Service correctionnel du Canada. On y présente des études de gestion réalisées récemment et la recherche appliquée touchant au secteur correctionnel ainsi que des articles originaux rédigés par des fonctionnaires du Service correctionnel du Canada et d'autres chercheurs ou praticiens oeuvrant dans ce même domaine.

FORUM — RECHERCHE SUR L'ACTUALITÉ CORRECTIONNELLE est préparé et publié par la Direction de la recherche en collaboration avec la Direction des communications, secteur des communications et du développement organisationnel du Service correctionnel du Canada.

Rédacteurs en chef: Frank J. Porporino et Claude Tellier

Directeur: Jean-Marc Plouffe

Adaptation: Liette Petit

Graphisme: 246 Fifth Design Associates

Conseillers à la production:

Direction des services professionnels de communication

Approvisionnement et Services Canada

Les opinions exprimées dans FORUM ne concordent pas nécessairement avec les opinions et les politiques du Service correctionnel du Canada. La reproduction des textes, en tout ou en partie est permise avec l'autorisation du Service correctionnel du Canada.

Pour plus de renseignements et pour vous procurer des exemplaires additionnels de cette revue, veuillez écrire à l'adresse suivante:

Services éditoriaux et de publication

Service correctionnel du Canada

340, avenue Laurier ouest

Ottawa (Ontario)

K1A 0P9

FORUM ON CORRECTIONS RESEARCH is published quarterly both in English and French for staff and management of the Correctional Service of Canada. It reviews recent management studies and applied research related to corrections and features original articles contributed by members of the Correctional Service of Canada and other correctional researchers and practitioners.

FORUM ON CORRECTIONS RESEARCH is prepared and published by the Research Branch, with the assistance of the Communications Branch, Communications and Corporate Development Sector of the Correctional Service of Canada.

Editors: Frank J. Porporino and Claude Tellier

Production Manager: Jean-Marc Plouffe

Adaptor: Liette Petit

Design: 246 Fifth Design Associates

Creative advice and implementation:

Communications Professional Services Branch
Supply and Services Canada

The opinions expressed in this publication do not necessarily reflect the views or policies of the Correctional Service of Canada. Articles may be reprinted in whole or in part with the permission of the Correctional Service of Canada.

For further information and copies of this publication please contact:

Publishing and Editorial Services

Correctional Service of Canada

340 Laurier Avenue West

Ottawa, Ontario

K1A 0P9

Éditorial

Ce premier numéro de FORUM — RECHERCHE SUR L'ACTUALITÉ CORRECTIONNELLE revêt une importance toute spéciale. Ce n'est pas tous les jours qu'un organisme fédéral chargé d'offrir des services et de réaliser des activités opérationnelles se permet d'affirmer qu'il entend également « favoriser l'émergence, la confrontation, la mise en pratique et la diffusion des nouvelles connaissances ». C'est pourtant ce que nous avons affirmé dans notre énoncé de mission et ce premier numéro de FORUM — RECHERCHE SUR L'ACTUALITÉ CORRECTIONNELLE vient illustrer de manière tangible notre volonté de respecter cet engagement.

Je ne suis pas sans savoir que les employés et les gestionnaires du Service correctionnel du Canada sont constamment confrontés à de nouveaux problèmes, à de nouvelles pressions et à de nouvelles crises. En fait, le Secteur correctionnel se fait souvent pousser dans le dos et se voit contraint de s'adapter au changement. Je crois que nous pourrions renverser cette situation. En assurant une bonne diffusion des plus récents résultats de la recherche, de manière à rejoindre tous les paliers de notre organisation, nous entreverrons de nouvelles avenues fort stimulantes pour tout le Service correctionnel du Canada. Plutôt que de sentir le train nous pousser dans le dos, nous nous engagerons de notre propre chef sur de nouveaux sentiers, en toute connaissance de cause et les rennes bien en mains.

La Direction de la recherche publiera FORUM — RECHERCHE SUR L'ACTUALITÉ CORRECTIONNELLE trimestriellement, mettant ainsi à votre portée les découvertes les plus récentes des chercheurs. Cette revue est la vôtre et il vous appartient de donner un sens à ces nouvelles connaissances en les mettant en pratique. Notre énoncé de mission vous en donne la latitude.

J'aimerais également que tous les employés se sentent un peu tenus d'apporter leur contribution à cette nouvelle publication. Les découvertes ne sont pas l'apanage exclusif des chercheurs et des théoriciens. Nous avons intitulé cette revue FORUM parce que nous souhaitons qu'elle devienne un lieu privilégié d'analyse et de discussion des résultats de la recherche et des nouvelles idées touchant au domaine correctionnel. Dans les prochains numéros, nous réserverons une section à la correspondance reçue de nos lecteurs. Je souhaiterais également qu'une chronique soit consacrée à la présentation des activités régionales de recherche et de développement et des initiatives locales visant à recueillir des renseignements intéressants sur le secteur correctionnel, à la description de nouvelles méthodes de gestion et de tout autre projet régional susceptible de nous initier à de nouvelles théories.

Dites-nous comment les idées nouvelles ou les découvertes présentées dans FORUM ont influencé votre travail. Si un sujet de lecture vous a particulièrement intéressé ou si vous avez des thèmes que vous aimeriez voir traités dans cette revue, n'hésitez pas à nous en faire part. Je le répète : FORUM, c'est votre revue. Ce premier numéro n'est qu'un début. Il s'agit d'une manifestation publique de notre détermination à faire progresser l'état de la connaissance dans le Secteur correctionnel et à en favoriser l'application pratique. Je suis persuadé que nous sommes capables de relever un tel défi.



Ole Ingstrup

Les recherches sont souvent plus accessibles aux chercheurs et académiques par le biais de revues savantes que pour les personnes chargées de mettre les résultats de ces recherches en application. Nous espérons combler le fossé qui sépare les chercheurs des praticiens en vous présentant, dans cette section de notre revue, de brefs résumés d'études publiées récemment. Nous nous intéresserons surtout aux recherches qui peuvent avoir une incidence sur la gestion des employés du secteur correctionnel, sur la conception et la mise en oeuvre des programmes destinés aux délinquants et sur toute autre question touchant à l'élaboration des politiques et aux pratiques du domaine correctionnel. S'ils désirent approfondir un sujet en particulier, les lecteurs peuvent cependant consulter les documents cités en référence pour chacune des études présentées dans cette section.

Enquête auprès des administrateurs du secteur correctionnel . . . Tous n'ont pas les mêmes compétences ni le même cheminement professionnel

Une enquête récente, menée conjointement par la North American Association of Wardens and Superintendents et le Department of Correctional Services de la Eastern Kentucky University, visait à déterminer les compétences professionnelles des administrateurs en chef des établissements correctionnels pour adultes aux États-Unis et au Canada. L'enquête tentait également d'établir les besoins de formation des administrateurs du secteur correctionnel dans les deux pays. Le groupe étudié comprenait 418 administrateurs, dont 36 étaient des femmes. Les administrateurs canadiens représentaient 8 % du total des répondants.

Les renseignements compilés au cours de cette enquête indiquent que les directeurs et chefs d'établissements sont généralement des gens de formation supérieure. Quarante-vingt-cinq pour cent d'entre eux possèdent un diplôme universitaire tandis que 44 % détiennent une maîtrise. Ces mêmes renseignements révèlent que 87,6 % des administrateurs des établissements correctionnels sont des blancs, 7 % sont de race noire, 1,7 %

d'origine hispanique, 1,5 % d'origine amérindienne, 0,5 % d'origine orientale et 1,7 % d'entre eux appartiennent à d'autres communautés ethniques. La moyenne d'âge des administrateurs est de 45 ans, le plus jeune ayant 27 ans et le plus âgé, 71 ans. Le salaire annuel moyen des administrateurs est d'environ 42 000 \$ américains pour les hommes et de 38 500 \$ américains pour les femmes. Comme on pouvait s'y attendre, les salaires augmentent avec le nombre d'années de service. Les administrateurs affichent une moyenne de 5 ans de service dans leurs fonctions actuelles et une moyenne de 17 ans de service dans le secteur correctionnel. Parmi les besoins de formation les plus souvent exprimés, on retrouve : le perfectionnement des ressources humaines, la planification budgétaire, les questions juridiques et les responsabilités de droit constitutionnel.

La plupart des administrateurs du secteur correctionnel ont d'abord occupé des postes de surveillance (54 %) tandis que les autres ont été affectés aux programmes et

aux traitements (46 %), surtout comme agents de gestion de cas. La majorité des professionnels recrutés comme agents de programmes ou de traitements avaient une formation supérieure à celle des fonctionnaires affectés à des fonctions de surveillance.

La majorité des administrateurs de sexe féminin possède des diplômes d'études supérieures et leur moyenne d'âge est légèrement inférieure à celle des participants à cette enquête. Soixante-quinze pour cent des administrateurs de sexe féminin travaillent dans des établissements carcéraux pour femmes.

Révélation intéressante de cette enquête : avec les années, les voies d'entrée au secteur correctionnel ont tendance à se modifier. La majorité, soit environ 65 % des administrateurs qui sont arrivés au secteur correctionnel avant 1950, ont d'abord occupé des fonctions de surveillance tandis que les autres (soit environ 35 %) ont occupé d'emblée des fonctions de chargés de programmes ou de traitements. Au cours des années 1960 et 1970, 49 % des nouveaux arrivants ont rempli des fonctions de surveillance et 51 % ont été nommés chargés de programmes. Par contre, chez les administrateurs embauchés au cours des années 1980, 66 % se sont vus confier des fonctions de surveillance tandis que 34 % ont été affectés à des postes de chargés de programmes.

On se demande si le fait d'embaucher un plus grand nombre de personnes pour la gestion des programmes et des traitements dans les années 1960 et 1970 est lié à l'importance accordée à la réadaptation des détenus. C'était une époque où le secteur correctionnel se montrait très favorable à la création de programmes pour les détenus et il est donc plausible qu'on ait préféré embaucher des directeurs d'établissements

sement possédant une expérience orientée davantage vers les programmes. Par ailleurs, il est possible que davantage de candidats possédant une expérience en traitement se soient présentés à ces postes. On pourrait également chercher une explication du côté du durcissement des politiques correctionnelles dans certaines juridictions qui s'est produit au cours des années 1980, ce qui peut avoir entraîné une diminution du nombre de nouveaux administrateurs ayant une expérience en traitement.

L'enquête fait clairement ressortir la diversité des expériences professionnelles chez les administrateurs du secteur correctionnel, mais il semble également évident que ces administrateurs forment un groupe de professionnels hautement qualifiés. ■

Wolford, B. I. (1988). Wardens and Superintendents . . . A Diverse Group. *Corrections Compendium*, XIII, 2, 5-7.

Quelles sont les situations les plus stressantes pour les gestionnaires du secteur correctionnel?

Selon le chercheur Richard Weinberg et ses collègues de l'Université de Floride, l'hypothèse selon laquelle les gestionnaires du secteur correctionnel ne vivent pas davantage de situations stressantes que les gestionnaires des autres professions orientées vers les services aux individus, mérite certainement d'être étudiée de plus près.

Les chercheurs ont administré le test Managerial Stress Inventory (MSI) à 32 gestionnaires du Florida

Department of Corrections, comprenant des chefs d'établissements carcéraux, des administrateurs de district et des superviseurs; ce test permet d'évaluer l'impact de différents facteurs de stress. Pour chacune des 39 questions, les répondants devaient indiquer dans quelle mesure chacun des facteurs de stress les affectait (exemple d'un facteur de stress : le sentiment d'avoir échoué dans l'accomplissement d'une tâche spécifique). Weinberg et ses collègues ont également comparé le niveau de stress du personnel du secteur correctionnel à celui des gestionnaires d'autres services. Parmi ces autres gestionnaires, on retrouvait 184 personnes travaillant dans des hôpitaux psychiatriques, 91 personnes à l'emploi de centres communautaires et 73 employés d'hôpitaux généraux.

Les chercheurs ont découvert qu'il n'existe aucun lien entre le stress des gestionnaires du secteur correctionnel et leur âge, leur sexe ou leur degré de formation; en fait, ces gestionnaires n'étaient ni plus ni moins stressés que les employés des autres services. Ils ont cependant noté que les facteurs de stress auxquels étaient soumis les gestionnaires du secteur correctionnel étaient tout à fait différents de ceux que vivaient les gestionnaires des autres organisations. À titre d'exemples, « la faible productivité des employés, l'obligation de réprimander ou de congédier un employé, l'insubordination et le manque de communication » compaient parmi les plus grandes sources de stress des gestionnaires du secteur correctionnel. Du côté des gestionnaires des autres services aux individus, les principaux facteurs de stress étaient plutôt reliés à « un salaire insatisfaisant, des échéances irréalistes et certaines politiques organisationnelles. »

Ces constatations donnent à penser que ce sont les relations humaines au sein même de l'organisation qui génèrent le plus de stress

chez les employés du secteur correctionnel. Ce qui revient à dire « que ce sont les contacts interpersonnels qui constituent la plus grande source de préoccupations et d'insatisfactions », a déclaré M. Weinberg. ■

Weinberg, R. R., Evans, J. H., Otten, C. A., Marlowe, H.A. (1985). Managerial Stress in Corrections Personnel. *Corrective and Social Psychiatry*, 31, 39-45.

Quel sort le système judiciaire et les services psychiatriques réservent-ils aux détenus souffrant de problèmes mentaux?

Qu'arrive-t-il aux détenus souffrant de problèmes mentaux une fois que les spécialistes en santé mentale ont procédé à l'évaluation de leur cas? Plus souvent qu'autrement, ils se perdent dans les dédales du système judiciaire et des services psychiatriques et l'on n'entend plus jamais parler d'eux. Certains détenus doivent se soumettre à plusieurs évaluations psychiatriques auxquelles on donne rarement suite. Le personnel clinique qui a rédigé des rapports d'évaluation à l'intention des tribunaux ignore souvent dans quelle mesure ses recommandations ont influencé les décisions judiciaires.

Préoccupés par ce manque de suivi, messieurs Menzies et Webster, chargés d'évaluer les dossiers au Service de criminalistique de la communauté urbaine de Toronto, ont étudié cette question en 1987. Les chercheurs ont réuni des renseignements sur tous les patients évalués au Service d'évaluation des dossiers

au cours de ses douze premiers mois d'opération, en 1978. Ils ont étudié les dossiers de 571 détenus afin de retracer leurs comportements délicats au cours des deux années suivant leur première évaluation.

Au cours de cette période, le quart des infracteurs a dû subir une autre évaluation ordonnée par le tribunal. D'autres résultats démontrent que 49 % des 571 patients ont fait l'objet de 592 admissions dans des hôpitaux psychiatriques; 61 % d'entre eux se sont vus imposer un total de 663 peines d'emprisonnement et 25 % des patients ont été emprisonnés ainsi qu'hospitalisés pour quelque temps. Pendant cette même période de suivi, le tiers des sujets s'est rendu coupable de voies de fait et 56 % des détenus ayant obtenu un congé temporaire ont été accusés d'au moins un autre délit criminel.

Les résultats de l'étude de Menzies et Webster remettent sérieusement en question les voies de communication entre les services psychiatriques et le système judiciaire. De toute évidence, la « thérapie autobus », comme l'appellent les auteurs, s'avère extrêmement coûteuse dans la mesure où elle entraîne plusieurs comparutions du même patient devant le système de justice pénale et les services psychiatriques. De plus, ces deux systèmes entraînent la production de documents semblables pour les mêmes personnes. D'après les chercheurs, le problème provient non pas des individus mais du système lui-même.

L'étude conclut à la nécessité d'élaborer une structure administrative cohérente répondant vraiment aux besoins des délinquants qui souffrent de désordres mentaux. On pourrait réduire le nombre d'évaluations psychiatriques en transmettant chaque année aux tribunaux les principaux résultats obtenus avec les cas renvoyés en clinique et en demandant aux agents de gestion des cas de référer les patients aux services

appropriés; ces mesures contribueraient à éliminer les procédures judiciaires inutiles. Bref, les auteurs proposent différentes stratégies et différents mécanismes visant à réduire au strict minimum les allées et venues des individus qui, pour l'instant, se promènent sans cesse entre les services psychiatriques et le système judiciaire. Menzies et Webster réclament la création d'un organisme central qui se penchera sur les véritables besoins médicaux et légaux des délinquants souffrant de désordres mentaux dans notre société. ■

Menzies, R.J., Webster, C.D. (1987). Where They Go and What They Do: The Longitudinal Careers of Forensic Patients in the Medicolegal Complex. *Revue canadienne de criminologie*, 29, 275-293.

Étude des cas psychiatriques en milieu carcéral

Plusieurs études démontrent qu'en comparaison avec la société en général, les détenus de nos établissements carcéraux souffrent plus fréquemment de problèmes mentaux. La désinstitutionnalisation des établissements psychiatriques, mise en vigueur dans les années 1960 et 1970, a fait en sorte qu'un plus grand nombre de personnes possédant des troubles mentaux ont été récupérés par le système de justice pénale.

Une entente fédérale-provinciale intervenue en 1977 entre le Solliciteur général du Canada et le ministère des Affaires sociales du Québec confiait à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal (IPPM) la tâche de desservir la clientèle carcérale souffrant de maladies mentales. Les services cliniques dispensés par l'IPPM comportent trois volets : (1) dépister, dans les pénitenciers,

les détenus souffrant de troubles mentaux; (2) dispenser les traitements nécessaires aux détenus transférés à l'IPPM; et (3) examiner les facteurs de réhabilitation de ces détenus.

Ce projet de recherche s'était fixé plusieurs grands objectifs : documenter le nombre de détenus traités à l'IPPM au cours d'une période de deux ans; étudier les raisons militent en faveur de leur transfert; réévaluer le modèle organisationnel régissant la distribution des soins; décrire les caractéristiques de ces détenus; et s'interroger sur la nature et l'efficacité des traitements dispensés.

La collecte des données s'est effectuée en deux étapes. On s'est d'abord intéressé aux antécédents psychiatriques, criminels et psychosociaux des détenus puis à l'information descriptive relative à leur séjour à l'IPPM. Lors de la deuxième étape, qui s'est déroulée entre les mois d'avril et décembre 1986, on a interviewé 51 des 135 détenus souffrant apparemment de problèmes psychiatriques. Fait à préciser : un minimum de 3 ans et un maximum de 5 ans s'étaient écoulés entre leur départ de l'IPPM et la date de l'entrevue.

Lors de leur admission à l'IPPM, les détenus avaient en moyenne 30 ans; 64 % d'entre eux avaient déjà été hospitalisés au moins une fois en milieu psychiatrique tandis que 20 % y avaient séjourné à trois reprises ou davantage. Les patients affichaient une moyenne de 13 ans de détention en établissement carcéral et de 10 condamnations, une fois parvenus à l'âge adulte. Même si 75 % de ces détenus s'étaient rendus coupables de délits sans violence, 89 % d'entre eux avaient été antérieurement condamnés au moins une fois pour crime violent. Les auteurs font remarquer que 81 % des détenus avaient déjà séjourné dans un

établissement carcéral avant d'être hospitalisés en milieu psychiatrique.

Les sujets ont passé en moyenne 10,4 mois à l'IPPM; un tiers d'entre eux a dû réintégrer le pénitencier suite à un refus de traitement, 21 % sont retournés en milieu carcéral à la demande de l'équipe traitante et un autre tiers a obtenu son congé de l'IPPM pour se retrouver directement dans la communauté libre. Seulement 19 % des détenus ont complété la période de traitement.

Pendant la période de suivi étalée sur trois à cinq ans, 50 % des sujets ont été réadmis en psychiatrie, dont une majorité à l'IPPM. Au cours de cette même période, 29 % des sujets ont fait une rechute psychiatrique et 18 % en ont fait

deux ou plus. Cinquante-sept pour cent des sujets ont été réadmis une première fois en psychiatrie au cours des 12 mois suivant leur congé de l'IPPM.

Certaines constatations se dégagent de cette étude. D'après les chercheurs, il est difficile de repérer les détenus souffrant de troubles mentaux au sein des pénitenciers québécois; on peut donc supposer que plusieurs détenus ayant besoin de traitements sont en fait négligés. Les motifs de transfèrement invoqués laissent supposer que plusieurs détenus ont été transférés à l'IPPM parce qu'ils avaient menacé ou perturbé le bon fonctionnement de l'établissement. Il est donc permis de présumer que nous avons tendance à négliger

les détenus tranquilles qui souffrent de troubles mentaux.

Autre constatation de l'étude : les détenus ayant besoin d'une intervention visant à modifier leur comportement psychosocial n'en ont pas bénéficié lors de leur séjour à l'IPPM et, suite à leur départ, peu d'entre eux ont fait l'objet d'un suivi.

Les auteurs espèrent que d'autres études pousseront plus loin l'analyse des résultats de leur propre enquête. ■

Hodgins, S., Cyr, M., Paquet, J., Lamy, P. (1988). Études de relance auprès des détenus fédéraux traités en milieu psychiatrique : description des antécédents, du séjour, des rechutes et des récidives. *Criminologie*, XXI, 2, 27-59.

Pourquoi les agents correctionnels démissionnent-ils?

Parmi le personnel chargé de la sécurité dans nos établissements carcéraux, le taux de roulement est-il plus important chez les agents hautement scolarisés et chez les agents de sexe féminin? Les chercheurs Nancy Jurik et Russel Winn affirment qu'aucune donnée empirique ne vient à l'appui de l'une ou l'autre de ces hypothèses.

Au cours d'une enquête menée auprès de 179 agents correctionnels dans un établissement à sécurité moyenne de l'Ouest des États-Unis, Jurik et Winn ont établi que le taux de roulement dans cette institution

s'élevait annuellement à 27,7 % chez le personnel chargé de la sécurité. Près de 68 % de ceux qui avaient quitté l'établissement avaient remis leur démission et les autres avaient fait l'objet d'une destitution.

Les chercheurs ont découvert que ni le degré de formation ni le sexe des agents n'étaient des éléments significatifs pouvant expliquer les cessations d'emploi ou les destitutions. L'enquête a cependant révélé que les agents correctionnels quittaient plus fréquemment leur emploi s'ils avaient l'impression d'avoir peu de possibilités d'avancement ou une faible participation à l'élaboration des politiques, s'ils entretenaient des attitudes négatives à l'égard de leurs supérieurs ou s'ils se disaient insatisfaits de leur travail en général.

En examinant l'incidence de différentes affectations sur le degré de satisfaction du personnel, les chercheurs ont découvert que les

agents évaluaient leurs conditions de travail comme étant « très agréables » lorsqu'on leur confiait des tâches de type administratif (par exemple, le courrier ou la distribution des effets personnels). Par contre, les agents estimaient que leurs conditions de travail étaient « très désagréables » lorsqu'on leur confiait des tâches de surveillance (par exemple, les centres de contrôle, le secteur des visites).

Jurik et Winn suggèrent qu'à l'avenir les gestionnaires chargés d'étudier le roulement de personnel chez les agents correctionnels tiennent davantage compte de l'organisation du travail plutôt que des seules aptitudes individuelles. ■

Jurik, N.C., Winn, R. (1987). Describing Correctional-Security Dropouts and Rejects. An Individual or Organizational Profile? *Criminal Justice and Behavior*, vol. 14, 1, 5-25.

Les services de santé et les détenus

Une étude récente réalisée dans la Région des Prairies s'est intéressée à l'utilisation que font les détenus des services de santé mis à leur disposition. La méthodologie utilisée ressemblait à celle des chercheurs Sheps et Schechter qui, en 1984, avaient étudié cette question dans la Région du Pacifique. L'enquête s'est déroulée dans neuf établissements fédéraux de la Région des Prairies entre les 29 mai et 28 juin 1987.

Aux fins de cette étude, on a défini une visite médicale comme étant une interaction entre un détenu et un professionnel de la santé, incluant les médecins, les dentistes, les optométristes, les diététiciennes, les psychiatres ou les infirmières. Ces rencontres pouvaient avoir lieu à la clinique, au guichet de la clinique ou dans la cellule du détenu. Par visites médicales, on entendait les visites au cours desquelles les détenus recevaient des traitements ou des avis médicaux. Étaient exclues de cette définition, les visites au guichet où le détenu se voyait remettre des médicaments ainsi que les rencontres servant essentiellement à obtenir un rendez-vous. Les visites en cellule n'étaient comptabilisées que si elles visaient à exposer et à résoudre un problème de santé.

Sur une période d'un mois, on a relevé 3 981 visites médicales. La répartition des temps de visite a démontré que les visites au guichet étaient plus fréquentes durant les heures d'ouverture habituelles de la clinique. Les résultats obtenus ont montré que le pourcentage des visites variait selon le degré de sécurité de l'établissement. Les établissements multisécuritaires, tels que le pénitencier de Saskatchewan, le Centre psychiatrique régional ainsi

que l'établissement à sécurité minimale de Bowden, ont enregistré les taux d'utilisation des services de santé les plus élevés.

Les dix maladies dont se plaignaient le plus fréquemment les détenus représentaient 48 % de toutes les maladies répertoriées au cours de cette étude. Quel que soit le lieu de la visite médicale, les détenus se plaignaient surtout d'anxiété, de maux de dos et de maux de tête. Les blessures comptaient pour 7 % des problèmes rapportés. Cinquante-huit pour cent des visites médicales étaient effectuées par le personnel infirmier et 25 % par les médecins.

Si l'on examine l'issue de ces visites médicales, on s'aperçoit que 58 % des détenus étaient invités à revenir au besoin, que 18 % devaient se représenter pour une visite de suivi, qu'environ 15 % d'entre eux étaient référés à d'autres médecins, psychiatres ou spécialistes, et qu'approximativement 2 % des détenus étaient admis à l'infirmerie de l'établissement ou dans un hôpital extérieur.

Selon les professionnels de la santé, la plupart des visites étaient nécessaires; seulement 11 % de ces visites ont été jugées inutiles. D'après l'auteur, le pourcentage de visites médicales inutiles dans un pénitencier est pratiquement le même que dans la communauté extérieure. Les cas d'extrême urgence représentaient 2 % des visites, les cas urgents 9 % et les visites nécessaires mais non urgentes 78 %. Il est intéressant de noter que seulement 39 % des visites ont donné lieu à des traitements avec médication. Les dix visiteurs les plus assidus dans chacun des établissements se sont accaparés de 12 à 27 % de toutes les visites. Dans la Région des Prairies, les cinquante patients les plus assidus de neuf établissements (regroupant 3 % de tous les visiteurs) s'accaparaient 15 % de toutes les consultations.

L'étude confirme certaines des conclusions de la recherche pré-

cédenée menée dans la Région du Pacifique. Les deux enquêtes ont démontré qu'une grande partie des services dispensés s'adressait en fait à un très petit nombre de détenus. Par comparaison avec la Région du Pacifique, l'usage des médicaments était moindre dans la Région des Prairies. Une hypothèse a été avancée : l'accès réduit au guichet a découragé les détenus de l'utiliser comme une pharmacie. On peut également supposer que la philosophie des soins s'est transformée au cours des années qui se sont écoulées entre les deux enquêtes. ■

Millar, J.M. D^r (1988). Utilization of Health Care Services in the Prairie Region Federal Prisons. Services médicaux et de santé, Service correctionnel du Canada, Région des Prairies, Saskatoon (Saskatchewan).

Le SIDA dans le secteur correctionnel

La cohabitation d'un grand nombre de détenus augmente le risque de propagation du SIDA en milieu carcéral. C'est pour tenter de contrer ce problème de plus en plus important que le National Institute of Justice et l'American Correctional Association ont entrepris la rédaction d'une étude sur cette question complexe et difficile. Le rapport intitulé *AIDS in Correctional Facilities: Issues and Options* (Le SIDA en milieu carcéral : problèmes et solutions) passe en revue les principales difficultés auxquelles sont confrontés les administrateurs du secteur correctionnel chargés de prodiguer des soins aux détenus sidéens.

L'équipe de recherche dirigée par Theodore Hammet a puisé les éléments de son étude dans les réponses à un questionnaire expédié

aux 50 ministères correctionnels d'États, au Federal Bureau of Prisons et à 33 secteurs correctionnels de villes et de comtés. Cette enquête a révélé l'existence de 455 cas de SIDA dans 25 prisons fédérales et d'États depuis 1981. Il y aurait également 311 cas de SIDA confirmés parmi les détenus de 20 prisons de villes et comtés. La majorité des victimes du SIDA dans ces établissements auraient contracté la maladie avant leur incarcération; c'est la consommation de drogues par intraveineuse qui serait principalement à l'origine de la maladie. Le rapport ne signale aucun cas de SIDA parmi les agents correctionnels qui sont pourtant en contact direct avec les détenus.

D'après les répondants, une des solutions au problème réside dans la mise en application de programmes d'éducation et de formation. Le raisonnement des administrateurs est le suivant : comme il n'existe aucun traitement permettant de guérir le SIDA, on doit se tourner vers les programmes de formation et d'éducation, tant pour le personnel que pour les détenus, pour tenter d'enrayer la propagation de cette maladie dans les établissements carcéraux.

Certains administrateurs du secteur correctionnel ont proposé l'instauration d'une politique obligeant tous les détenus à se soumettre à un test de dépistage du SIDA. La mise en vigueur d'une telle politique soulève cependant des problèmes d'ordre éthique, légal et psychologique. Passant outre à ces considérations, plusieurs établissements correctionnels américains ont déjà mis en place une telle politique ou se proposent de le faire prochainement.

La propagation du SIDA dans les prisons soulève également une autre question : comment faut-il loger les détenus atteints de cette maladie? D'après M. Hammett, la plupart des établissements correctionnels américains installent les

détenus sidéens dans des unités médicales, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des cloisons pénales. Il est cependant important d'informer les administrateurs du secteur correctionnel des différents aspects du traitement de la maladie : disponibilité et emplacement des installations médicales appropriées, coûts des traitements dispensés aux patients atteints du SIDA et coûts rattachés à l'aménagement d'une unité spéciale pour les sidéens à l'intérieur de la prison et de sa dotation en personnel.

Une dernière considération et non la moindre : comment les administrateurs du secteur correctionnel peuvent-ils offrir aux victimes du SIDA la compassion, les soins professionnels et le support dont ils ont besoin? L'objectif est double : alléger les souffrances des détenus atteints du SIDA d'une part et contenir, dans toute la mesure du possible, le caractère épidémique de cette terrible maladie. ■

Hammett, T.M. (1986). AIDS in Prisons and Jails: Issues and Options. *National Institute of Justice*, U.S.A. Department of Justice, février, 1-8.

La délation dans les prisons suédoises

Le chercheur suédois Malin Akerström de l'Université de Lund a mené une recherche intéressante sur les méthodes qu'utilisent les détenus pour repérer les délateurs ou les « mouchards » parmi leurs compagnons de cellule. Akerström a procédé à des entrevues approfondies avec 104 détenus de neuf prisons suédoises et a décrit les méthodes que les détenus utilisent pour recueillir et interpréter leurs renseignements sur les délateurs. D'après cette étude, l'identification des mouchards constitue une préoccupation constante pour les prison-

niers des établissements suédois. Le chercheur y expose dans leurs grandes lignes les techniques complexes auxquelles les détenus ont recours pour repérer ceux d'entre eux qui ne sont pas dignes de leur confiance.

Selon M. Akerström, le repérage des délateurs est étroitement lié au contexte dans lequel s'effectue la dénonciation. Celui qui vient de l'extérieur de la prison est davantage perçu comme un « témoin » du milieu plutôt que comme un mouchard. On excuse plus facilement la délation si elle vise à dénoncer des gestes contraires à la moralité ou des individus qui jouissent d'une piètre réputation auprès des autres détenus.

Plusieurs détenus ont l'impression que presque tous leurs co-détenus se sont livrés à des actes de délation alors qu'ils étaient encore en liberté. En milieu carcéral cependant, seul un petit nombre de détenus sont encore considérés comme des « mouchards ». L'étude a également permis de constater que les détenus se méfiaient tout particulièrement de ceux qui avaient été mêlés à des histoires de drogues. Les prisonniers qui ont participé à des programmes de réhabilitation forment un second groupe qui est très susceptible d'être accusé de délation. Sachant que leurs compagnons de cellule ont participé à des sessions de thérapie de groupe, plusieurs détenus craignent que les programmes de réhabilitation les incitent à la délation. Par contre, le détenu qui a séjourné dans une prison particulièrement dure se mérite plus facilement le respect de ses compagnons, ce qui le met à l'abri des allégations de mouchardage.

L'étude révèle que les gardiens dont on se méfie habituellement sont considérés comme d'excellents informateurs lorsqu'il s'agit de repérer les délateurs. Les détenus qui parlent aux gardiens, qui bénéficient de privilèges indus ou qui demandent à

être isolés courent le risque d'être accusés de délation. En Suède, les détenus ont accès aux transcriptions du tribunal et aux documents d'enquêtes policières dans lesquels ils peuvent retracer des preuves formelles de délation. Ces rapports mentionnent les noms de ceux qui ont fourni des renseignements aux autorités. Certains de ces documents renferment des preuves irréfutables permettant de repérer un mouchard. Il n'est pas rare de voir des détenus conserver leurs propres dossiers; soupçonnés d'être des délateurs, ils peuvent brandir ces documents officiels pour prouver leur innocence.

Les entrevues ont permis d'établir hors de tout doute que les détenus considèrent la délation comme un acte très grave. Parce qu'il était perçu comme un témoin impartial du milieu carcéral et parce qu'il pouvait garantir l'anonymat aux détenus interviewés, le chercheur a pu nous fournir une description inédite d'un phénomène important dans la vie des prisons. On a maintenant la preuve qu'il est possible de mener une recherche approfondie sur les moeurs du milieu carcéral et que les détenus peuvent être des informateurs utiles pour les gens de l'extérieur. Il pourrait être intéressant de mener une recherche sur ce sujet au Canada; on pourrait, par exemple, se demander dans quelle mesure les conclusions de M. Akerström peuvent s'appliquer à l'expérience que vivent les détenus dans nos prisons. ■

Akerström, M. (1988). The Social Construction of Snitches. *Deviant Behavior*, 9:155-167.

Dans ce premier numéro de FORUM, nous vous présentons un dossier sur les délinquants sexuels. Il y a de plus en plus d'études canadiennes qui s'intéressent à cette question brûlante et nous avons tenté de faire le point sur les connaissances actuelles en ce domaine. Celles que nous vous présentons portent sur la récidive chez les délinquants sexuels, sur les causes des infractions sexuelles et sur l'efficacité des traitements proposés.

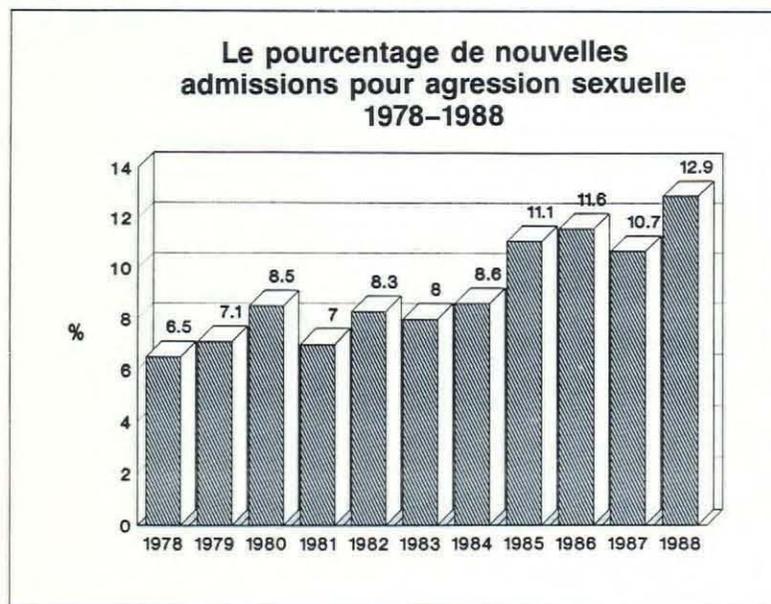
À plusieurs égards, l'emphase mise sur la délinquance sexuelle arrive à point. Au sein du Service correctionnel du Canada, les intervenants estiment que les infractions sexuelles constituent un problème de plus en plus important et trouvent même la situation inquiétante. On a noté une augmentation substantielle du nombre d'infractions sexuelles chez les détenus. Dernièrement, certains délinquants sexuels ont déposé une demande et ont eu recours à des moyens légaux afin d'avoir accès à des programmes curatifs susceptibles de les aider à surmonter leurs difficultés. On reconnaît généralement que la réadaptation des délinquants sexuels exige des interventions spécialisées. Leur réinsertion sociale repose en bonne partie sur notre capacité à déterminer leurs besoins particuliers et à concevoir des services qui répondent véritablement à leurs besoins. Notre mission est donc clairement définie : nous devons accorder priorité à la mise sur pied de services de réadaptation adaptés aux besoins des délinquants sexuels. Nous espérons que ce premier dossier de FORUM aidera nos lecteurs à mieux comprendre l'infraction sexuelle ainsi que les problèmes pratiques rattachés à la conception et à l'exécution des programmes destinés aux délinquants de cette catégorie.

Que savons-nous des délinquants sexuels?

par David Robinson

Les chercheurs canadiens nous ont permis de progresser grandement

dans notre connaissance des délinquants sexuels. En fait, le Canada



est à l'avant-garde de la recherche en ce domaine et a même élaboré des programmes novateurs de traitements à l'intention des délinquants sexuels.

La délinquance sexuelle constitue indéniablement un sujet de préoccupation croissante au sein du public. Les médias attirent notre attention sur les crimes commis par des délinquants sexuels récidivistes et, par conséquent, la population — surtout les femmes — craint de plus en plus pour sa sécurité. D'une part, le public exige d'être mieux protégé contre les agressions sexuelles et, d'autre part, le nombre de délinquants sexuels ayant des démêlés avec le système correctionnel va en augmentant.

Au sein de la population carcérale de nos établissements fédéraux, le pourcentage des délinquants sexuels est passé de 7,4 % en 1984 à 11,4 % en 1988. Dans les pénitenciers, on a répertorié 871 de ces délinquants en 1984. En 1988, leur nombre s'élevait à 1 385 — une augmentation de 37 % en quatre ans seulement. Le nombre de nouvelles admissions pour agression sexuelle a connu des augmentations similaires. Entre 1978 et 1988, le pourcentage des condamnations pour délits sexuels est passé de 6,5 % à 12,9 %.¹

L'accroissement du nombre d'incarcérations pour infractions sexuelles ne signifie pas nécessaire-

■ Ces statistiques n'incluent pas tous les délinquants sexuels détenus dans les établissements carcéraux fédéraux. Elles englobent uniquement ceux qui se sont rendus coupables d'un délit sexuel « important ». Un délit important est le délit qui a justifié la condamnation la plus longue. Par conséquent, les délinquants sexuels accusés de plusieurs délits mais dont la plus longue condamnation n'est pas pour infraction sexuelle ne figurent pas dans ces statistiques.

ment que les agressions sexuelles sont plus fréquentes au Canada. Le fait que la population soit davantage sensibilisée au problème entraîne probablement une augmentation du nombre de plaintes de la part des victimes et du nombre d'accusations portées par les policiers. On a également procédé à des modifications au Code criminel canadien et le fait que le public se préoccupe davantage des agressions sexuelles risque d'entraîner également une modification des peines imposées. Quelles que soient les raisons pouvant expliquer cette recrudescence des délits sexuels, la recherche sur les causes et les traitements de la délinquance sexuelle constitue désormais une priorité au sein du secteur correctionnel.

En dépit de l'avancement considérable de la recherche en ce domaine, les chercheurs n'ont pas encore déterminé avec exactitude les raisons qui poussent certains individus à se montrer agressifs sur le plan sexuel. La plupart des chercheurs admettent que le phénomène est complexe et qu'une théorie de la délinquance sexuelle ne peut en aucun cas se fonder sur une cause unique. Il devient donc de plus en plus évident que plusieurs motifs sont à l'origine de l'agression sexuelle et que les facteurs qui entrent en jeu ne sont pas les mêmes pour tous les délinquants sexuels. Dans la plupart des cas, il faut tenir compte d'une foule de facteurs qui agissent en corrélation complexe les uns sur les autres.

La majorité des études sur la délinquance sexuelle s'intéressent principalement aux agresseurs de sexe masculin. On sait que les femmes se rendent parfois coupables d'agressions sexuelles, mais il s'agit de cas isolés qui n'ont pas encore retenu l'attention des chercheurs. À venir jusqu'à maintenant, la recherche s'est concentrée sur certaines catégories de délinquants sexuels, à savoir, sur les violeurs et les pédophiles et, dans

une moindre mesure, sur les exhibitionnistes et les voyeurs. Certains auteurs établissent une distinction entre les pédophiles qui s'attaquent aux petits garçons et ceux qui s'en prennent aux petites filles. On établit également une distinction entre les pédophiles incestueux et ceux qui s'attaquent aux enfants hors de leur famille.

Une question fondamentale préoccupe bon nombre de chercheurs : comment évaluer les probabilités de récidive chez les délinquants condamnés pour agression sexuelle. Il semble que la réponse varie selon le type d'infraction sexuelle.²

Le plus bas taux de récidive se retrouve chez les hommes trouvés coupables d'agression sexuelle sur leurs propres enfants.

Le plus bas taux de récidive se retrouve chez les hommes trouvés coupables d'agression sexuelle sur leurs propres enfants. Plusieurs études nous indiquent que le taux de récidive s'élève à moins de 10 % chez les personnes trouvées coupables d'agression sexuelle incestueuse. Par contre, les exhibitionnistes et les voyeurs, considérés comme des « cas de nuisance publique », enregistrent le plus grand nombre de nouvelles condamnations. Certaines études révèlent que le taux de récidive dans cette catégorie dépasse les 40 %. Le taux de récidive chez les violeurs varie sensiblement d'une étude à l'autre. Ceux-ci semblent récidiver moins souvent que les exhibitionnistes et les voyeurs mais plus fréquemment que les délinquants sexuels

incestueux. Cette même constatation s'applique aux pédophiles ayant agressé des enfants à l'extérieur de leur famille. Les pédophiles homosexuels font toutefois exception à la règle. Ils ont beaucoup plus tendance à récidiver que leurs homologues hétérosexuels.

Les chercheurs avouent que les études actuelles ne fournissent que des estimations incomplètes du nombre de récidivistes chez les délinquants sexuels. La plupart des études font état de nouvelles condamnations pour récidive au cours de la période de deux ou trois ans suivant une condamnation pour infraction sexuelle. Mais les études portant sur des périodes plus longues ont révélé un taux de récidive plus élevé chez les délinquants sexuels. De plus, les statistiques fondées sur les nouvelles condamnations ne nous fournissent des renseignements que sur les délinquants officiellement repérés. Il s'agit bien sûr d'une difficulté qui s'applique à toutes les catégories de crime, mais le fait de sousestimer le nombre d'infractions peut entraîner des problèmes plus sérieux lorsqu'il s'agit de récidivisme chez les délinquants sexuels. Il n'est pas rare de voir un individu qui s'est tenu tranquille pendant au moins dix ans se retrouver soudainement devant les tribunaux pour une nouvelle infraction sexuelle.

Une enquête sur les victimes, menée conjointement par le Solliciteur général du Canada et Statistiques Canada, a établi que seulement 38 % des femmes agressées sexuellement en 1981 ont porté plainte auprès de la police. D'après cette enquête, qui portait sur une période d'un an, environ 15 100 femmes âgées de 16 ans ou plus — soit environ 6 femmes sur 1 000 dans la population étudiée — ont subi une agression sexuelle dans

²Furby, L., Weinrott, M. R., & Blackshaw, L. (1989). Sex offender recidivism: A review. *Psychological Bulletin*, 105, 3-30.

les sept villes canadiennes couvertes par cette étude.

Dans une recherche portant sur les pédophiles, réalisée à la clinique de comportements sexuels de Kingston (Ontario), on a tenté d'évaluer avec plus de précision le taux de récurrence en comparant les taux officiels de récurrence avec le nombre approximatif d'agressions sexuelles sur des enfants, agressions qui n'avaient pas donné lieu à des condamnations. En consultant les dossiers officiels des tribunaux, les rapports policiers et les statistiques de la Société d'aide à l'enfance, les docteurs Howard Barbaree et William Marshall, chercheurs à l'Université Queen, ont pu réunir des renseignements sur les taux de récurrence chez les agresseurs sexuels. Le groupe de délinquants sexuels comprenait 170 hommes qui avaient déjà été traités pour pédophilie en milieu clinique. Ces hommes avaient été suivis pendant environ quatre ans suite à leur première évaluation. L'information provenant de ces trois sources indiquait que 20,7 % des délinquants sexuels avaient récidivé. Selon les rapports non officiels de la police et de la Société d'aide à l'enfance, on estimait que le taux de récurrence en matière d'agressions sexuelles était 2,7 fois plus élevé que ne l'indiquaient les dossiers officiels.

Les chercheurs ont décidé de faire appel à de nouvelles sources de renseignements sur le récidivisme, sources que la recherche sur la délinquance sexuelle n'avait pas encore exploitées. L'utilisation de ces sources officieuses de renseignements a permis de repérer des présumés récidivistes qui, autrement, auraient échappé à l'attention des enquêteurs. Compte tenu de l'importance qu'occupe le récidivisme dans l'étude des agressions sexuelles, des progrès même modestes dans le repérage des récidivistes permettront de mieux comprendre les facteurs qui sont à l'origine de ce type de comportement.

L'excitation sexuelle anormale

Les progrès réalisés dans l'étude de l'excitation sexuelle a grandement profité à la recherche sur les délinquants sexuels. Les agressions sexuelles étant l'objet d'une très forte désapprobation sociale, on a tendance à se méfier des délinquants sexuels qui se disent attirés par des comportements qui dévient de la normalité. On a désormais régulièrement recours à des évaluations physiologiques de l'excitation sexuelle pour l'examen et le traitement de cette catégorie de délinquants. (voir l'encadré)

Certaines expériences réalisées en laboratoire ont permis de comparer le degré d'excitation chez les délinquants sexuels à celui des hommes normaux. Il est devenu tout à fait évident que les délinquants sexuels sont beaucoup plus sensibles aux stimulations sexuelles déviantes que ceux qui n'ont jamais commis d'infractions à ce chapitre.

Les hommes condamnés pour agressions sexuelles sur des enfants sont beaucoup plus stimulés que les hommes normaux par des images sexuelles impliquant des enfants. Des études ont également démontré que certains pédophiles préfèrent avoir des enfants plutôt que des adultes comme partenaires sexuels. Les hommes condamnés pour viol font preuve de beaucoup moins d'inhibition vis-à-vis les images de sexualité violente que les individus normaux. Au cours d'expériences conduites en laboratoire sur l'excitation sexuelle, on a également constaté que certains violeurs préféraient les relations sexuelles violentes aux relations sexuelles avec consentement mutuel. Contrairement aux hommes normaux, les violeurs trouvent difficile d'établir une distinction entre un comportement sexuel acceptable et un comportement sexuel violent.

³Quinsey, V. L. (1986). *Men who have sex with children*. In D. N. Weistub (Ed.), *Law and Mental Health: International Perspectives*, (Vol. 2). New York : Pergamon.

Il est cependant possible que les penchants sexuels déviantes n'expliquent pas à eux seuls toutes les infractions d'ordre sexuel. Plusieurs études ont démontré que le fait d'être attiré par des activités sexuelles déviantes n'impliquait pas

Plusieurs études ont démontré que le fait d'être attiré par des activités sexuelles déviantes n'impliquait pas nécessairement une préférence pour ce genre d'activités

nécessairement une préférence pour ce genre d'activités. En ce qui concerne les hommes coupables d'agressions sexuelles sur des enfants, la recherche nous a permis de découvrir que des facteurs importants, autres que les préférences sexuelles, pouvaient expliquer que certains délinquants se rendaient coupables d'inceste alors que d'autres préféraient choisir leurs victimes à l'extérieur de leur famille.

Des théoriciens ont avancé l'hypothèse suivante : l'homme se rend coupable d'inceste lorsqu'il n'a pas la possibilité de satisfaire normalement son appétit sexuel ou lorsqu'il éprouve moins de satisfaction sexuelle avec son épouse.³ Certains pères profitent alors de l'occasion pour séduire leurs filles, non pas parce qu'ils désirent un enfant comme partenaire sexuel mais simplement pour pallier à leur sentiment de privation. Par contre, certains agresseurs d'enfants, particulièrement ceux qui choisissent leurs victimes en dehors de leur famille, peuvent être animés

Mesurer les déviations sexuelles en laboratoire

Au cours des trente dernières années, les chercheurs ont mis au point et perfectionner une technique appelée « pléthysmographie pénienne » servant à mesurer l'excitation sexuelle chez l'homme. Cette méthode a été conçue par le docteur Kurt Freund qui travaille maintenant à l'Institut psychiatrique Clarke de Toronto. On se sert de cette méthode pour déterminer le degré d'excitation sexuelle provoquée par des images d'enfants et pour repérer les personnes enclines au viol et autres déviations sexuelles telles que le voyeurisme ou l'exhibitionnisme. Cette technique est également connue sous le nom de « tumescence pénienne » ou « phallométrie ».

La méthode consiste à enregistrer les érections masculines suite à des représentations de stimulations sexuelles normales ou déviantes. Parmi les stimuli utilisés, on retrouve des photographies d'hommes et de femmes nus de tous âges, des représentations audio-visuelles de différents actes sexuels et des enregistrements sonores de rapports sexuels de nature variée.

Les techniques pléthysmographiques se sont avérées utiles pour l'étude de plusieurs questions relatives à l'excitation sexuelle mâle. Parallèlement aux recherches sur les délinquants sexuels, cette méthode a trouvé bien d'autres applications. Les chercheurs l'ont utilisée entre autres pour étudier les effets de l'alcool sur l'excitation sexuelle. On

s'en est également servi pour analyser les effets de certaines émotions — telle que la colère — sur l'excitation sexuelle.

La technique pléthysmographique la plus couramment utilisée pour déterminer le degré d'excitation sexuelle consiste à placer autour du pénis un « calibre extensible », une sorte d'anneau de caoutchouc contenant du mercure. Ce calibre enregistre les variations de la circonférence pénienne suite à des représentations visuelles d'actes sexuels. Des fils partant du calibre sont branchés à un appareil qui transforme ces variations en courbes semblables à celles des électrocardiogrammes. En comparant les degrés d'excitation atteints lors des différentes stimulations, les chercheurs sont à même de déterminer dans quelle mesure un individu est enclin aux pratiques sexuelles hors normes.

Les méthodes pléthysmographiques ne sont pas tout à fait sûres. En fait, certaines études ont démontré que, sur demande, les hommes sont capables de dissimuler leur excitation face à certaines stimulations sexuelles. On s'est donc efforcé de mettre au point des procédés permettant de réduire les risques de simulation lors des tests. Les chercheurs ont également appris à reconnaître les indices des tentatives de dissimulation. La méthode pléthysmographique peut cependant s'avérer très efficace pour l'évaluation de l'excitation sexuelle déviante dans la mesure où l'on respecte les procédures établies et que l'on interprète soigneusement les résultats des tests. Le procédé est indéniablement plus fiable que les seules déclarations des délinquants sur leurs tendances sexuelles.

En plus de servir à la recherche, les tests pléthysmographiques sont intégrés à plusieurs programmes d'évaluation des délinquants sexuels, préalablement à leur traite-

ment thérapeutique. Les résultats de ces tests permettent au personnel d'établir l'existence de déviations sexuelles chez les délinquants. Dans certains cas, le délinquant doit subir un nouveau test à la fin du traitement. Le thérapeute peut ainsi évaluer les transformations qui se sont produites dans le mode d'excitation du délinquant.

Certains thérapeutes n'hésitent pas à utiliser les résultats des tests pléthysmographiques dans leur cheminement avec les délinquants. Les agresseurs sexuels ont souvent du mal à reconnaître qu'ils ont des tendances sexuelles inacceptables. Si on leur explique soigneusement les résultats de leur évaluation pléthysmographique, les délinquants peuvent cependant être ébranlés dans leur dénégation. Certaines thérapies du comportement font également appel à la méthode pléthysmographique afin d'inciter les délinquants à réagir à des stimulations sexuelles plus normales. Le thérapeute analyse alors les réactions du délinquant face aux stimuli sexuels normaux et anormaux. Il s'efforce de décourager par des punitions les réactions sexuelles inacceptables et d'encourager les réactions sexuelles convenables. ■

d'un très fort désir érotique envers les enfants.

Un fait vient étayer cette hypothèse : on a constaté que les agresseurs sexuels qui s'en prennent à des enfants en dehors de leur famille ont un taux de récidive plus élevé que les agresseurs incestueux. On a également découvert que les délinquants sexuels non incestueux sont plutôt des célibataires qui n'ont pas établi de relations durables avec des femmes adultes. Cette constatation donne à penser que le pédophile non incestueux agit selon un ordre de préférence bien établie tandis que le comportement incestueux est davantage relié à des facteurs circonstanciels liés à la situation familiale ou conjugale.

Cette hypothèse est également corroborée par des expériences réalisées en laboratoire. Ces expériences montrent que les pédophiles non incestueux réagissent plus fortement à des stimulations sexuelles impliquant des enfants que les pédophiles incestueux. En fait, d'après les résultats de ces recherches, il existerait différents types de préférences sexuelles chez les individus coupables d'agressions sexuelles sur des enfants.

Au cours d'une étude réalisée à la clinique de comportement sexuel de Kingston, les docteurs Barbaree et Marshall ont établi l'existence de plusieurs modèles d'excitation sexuelle chez un groupe d'hommes qui avaient agressé sexuellement des enfants. Ces délinquants sexuels comprenaient des hommes incestueux et non incestueux et ils étaient mis en comparaison avec un groupe d'hommes normaux qui n'avaient jamais commis de délits sexuels. À la surprise générale, aucun des agresseurs incestueux n'a démontré de préférence sexuelle pour les enfants. Leurs réactions étaient pratiquement les mêmes que celles des hommes normaux. Seuls les agresseurs d'enfants non incestueux manifes-

taient une nette préférence pour les enfants comme partenaires sexuels.

On a également fait la preuve que tous les violeurs n'éprouvaient pas nécessairement une attirance très prononcée pour les activités sexuelles violentes ou coercitives. On a également découvert que certains violeurs agissaient plutôt sous l'impulsion de la colère plutôt que par recherche d'un plaisir lié à l'acte sexuel violent. Ces violeurs ont un comportement quelque peu imprévisible qui leur est inspiré par les circonstances de leur vie conjugale ou amoureuse. En refusant d'avoir des relations sexuelles, la victime peut provoquer l'irritation de son agresseur et déclencher chez lui un comportement violent. L'abus d'alcool peut également favoriser ce type d'agression.⁴

Bon nombre de violeurs réagissent de la même façon que les hommes normaux à la représentation en laboratoire de rapports sexuels mutuellement consentis

Le délinquant sexuel impulsif n'a donc pas obligatoirement de penchant prononcé pour les relations sexuelles coercitives. Cette constatation vient corroborer la conclusion de plusieurs autres études; bon nombre de violeurs réagissent de la

même façon que les hommes normaux à la représentation en laboratoire de rapports sexuels mutuellement consentis. Il est vrai que les hommes condamnés pour viol semblent davantage stimulés que les hommes normaux par les scènes de violence sexuelle, mais ce ne sont pas tous les violeurs qui réagissent ainsi. Une étude récente confirme que seulement 10 % des violeurs préfèrent les relations sexuelles violentes aux relations avec consentement mutuel.⁵

Toutefois, le violeur fortement enclin à la violence sexuelle est capable de planifier un viol dans tous ses détails et de choisir soigneusement sa victime. Contrairement à l'agression sexuelle spontanée, ce genre de délit sera plus vraisemblablement commis par un individu qui manifeste des préférences érotiques très prononcées pour les rapports sexuels imposés. Dans le même ordre d'idées, une autre étude a permis d'établir que les délinquants incarcérés pour agressions sexuelles préméditées avaient un passé de délinquance sexuelle beaucoup plus chargé que les violeurs circonstanciels.⁶ En laboratoire, on a pu observer que les hommes les plus stimulés par les représentations de viol se rendent coupables d'un plus grand nombre d'agressions sexuelles et sont davantage susceptibles de malmenager leurs victimes.

Les traits de personnalité des agresseurs sexuels

Cherchant à cerner les causes de l'agression sexuelle, des chercheurs se sont demandés si les délinquants

⁴ Marshall, W. L., & Barbaree, H. E. (1984). *A behavioral view of rape. International Journal of Law and Psychiatry*, 7, 51-77.

⁵ Baxter, D. J., Barbaree, H. E., & Marshall, W. L. (1986). *Sexual responses to consenting and forced sex in a large sample of rapists and non-rapist. Behavioural Research and Therapy*, 24, 513-520.

⁶ Prentkey, R. A., & Knight, R. A. (1986). *Impulsivity in the lifestyle and criminal behaviour of sexual offenders. Criminal Justice and Behaviour*, 13, 141-164.

sexuels possédaient des traits de personnalité différents de ceux des hommes normaux. Plusieurs études se sont intéressées à cette question, mais nous possédons peu d'éléments nous permettant d'affirmer que les délinquants sexuels possèdent effectivement des traits de caractère qui les prédisposent à commettre des agressions de cet ordre.⁷

Il est possible de déceler certaines différences de personnalité entre les hommes normaux et les délinquants sexuels, mais on retrouve ces mêmes différences lorsqu'on compare ces hommes normaux aux autres types de criminels. Par exemple, plusieurs études nous révèlent que les violeurs enregistrent des résultats plutôt élevés aux tests destinés à mettre à jour les traits « psychopathes » de leur personnalité. On décrit le psychopathe comme un être « insensible », « antisocial » ou « sans scrupule ». Les violeurs partagent cependant ces caractéristiques avec bien d'autres délinquants qui n'ont jamais commis d'infractions sexuelles. C'est pourquoi plusieurs chercheurs estiment que le fait d'expliquer le viol par la notion de personnalité psychopathe ne nous aide pas à comprendre le comportement sexuel agressif.

Une autre des avenues de recherches qui semblaient prometteuses au point de départ reposait sur la théorie voulant que les violeurs souffrent de mésadaptation sociale. Les premières études laissaient sous-entendre que les violeurs étaient mal à l'aise dans leurs rapports avec les femmes, ce qui provoquait chez eux un comportement sexuel inconvenable. Des études plus récentes, utilisant des méthodes qui permettent de mesurer avec plus d'exactitude le degré de mésadaptation, ont quelque peu ébranlé cette hypothèse.

Le docteur Lana Stermac de l'Institut de psychiatrie Clarke et le docteur Vernon Quinsey de l'Université

Queen ont tous deux étudié les attitudes sociales des violeurs à qui l'on avait demandé d'interpréter différents rôles. Les délinquants recrutés pour cette étude provenaient de l'hôpital à sécurité maximum de Penetanguishene (Ontario); certains étaient des violeurs, d'autres n'avaient jamais commis d'agression sexuelle. Pour faciliter la comparaison, on leur avait adjoint un groupe d'hommes normaux. Pour ce qui a trait aux attitudes sociales, les violeurs et les autres délinquants ont obtenu de moins bons résultats que les hommes normaux. Les docteurs Stermac et Quinsey n'ont cependant constaté aucune différence marquée entre les attitudes sociales des violeurs et celles des autres délinquants. Une seule exception à cette tendance : les violeurs avaient plus de difficulté à s'affirmer que les participants des deux autres groupes.

En dépit du fait que les violeurs semblent présenter les mêmes caractéristiques que les autres délinquants, il y aurait certainement lieu d'approfondir la recherche dans ce domaine. Il est possible que certains violeurs soient poussés à commettre des agressions sexuelles dans les cas où leurs tendances psychopathes et leur mésadaptation sociale viennent s'ajouter à d'autres caractéristiques et facteurs encore mal définis.

Très peu de recherches sur la délinquance sexuelle se sont intéressées à l'opinion et à l'attitude des violeurs à l'égard du viol. Certains chercheurs estiment cependant qu'il s'agit là d'une question très importante qui nécessiterait une étude scientifique beaucoup plus approfondie. L'une de ces études a d'ailleurs révélé que, contrairement aux hommes normaux, les violeurs sont

persuadés que les femmes aiment être violentées et que très souvent elles provoquent elles-mêmes les agressions sexuelles.⁸ Voilà qui vient confirmer les expériences du personnel médical souvent confronté à ce genre de croyance aberrante lors du traitement des délinquants sexuels. C'est à ce genre d'argumentation que les violeurs ont habituellement recours pour justifier leurs comportements sexuels.

Certains chercheurs s'intéressent également aux traits de personnalité et à la mentalité des agresseurs d'enfants. Le portrait type d'un pédophile nous le présente comme un individu timide, insécure et solitaire. Certains chercheurs doutent cependant de l'exactitude de ce stéréotype. Quelques études réalisées à l'aide de tests de personnalité permettant de mesurer ces traits particuliers ont effectivement confirmé ce portrait du pédophile alors que d'autres l'ont infirmé. D'autres études encore ont permis de déceler certaines ressemblances entre l'agresseur d'enfants et le violeur : les deux présentent des traits de personnalité à tendance fortement psychopathe. On constate donc que la recherche fait davantage ressortir la diversité des traits de personnalité chez les pédophiles plutôt que l'existence d'une même personnalité qui permettrait d'expliquer pourquoi certains hommes ont des relations sexuelles avec les enfants.

Plusieurs études ont exploré l'hypothèse que les agresseurs d'enfants soient moins intelligents que les hommes normaux. Les docteurs Stephen Hucker et Ron Langevin de l'Institut de psychiatrie Clarke et leurs assistants ont réalisé une étude comparant les pédophiles à un groupe

⁷Levin, S. M., & Stava, L. (1987). *Personality characteristics of sex offenders: A review*. *Archives of Sexual Behaviour*, 16, 57-79.

⁸Field, H. S. (1978). *Attitudes toward rape: A comparative analysis of police, rapists, crisis counselors, and citizens*. *Journal of Personality and Social Psychology*, 36, 156-179.

de détenus auxquels on ne reprochait ni violence, ni agression sexuelle. En plus du test d'intelligence habituelle, les chercheurs ont administré à leurs sujets des tests permettant de mesurer les déficiences neurologiques, y compris une tomographie informatisée. Les résultats de ces tests ont permis aux docteurs Hucker et Langevin d'établir que le pédophile présentait davantage de traits anormaux. L'étude ne permettait cependant pas d'affirmer avec certitude que ces anomalies cérébrales pouvaient expliquer la pédophilie.

Les chercheurs de l'Institut Clark ont constaté que les pédophiles obtenaient de moins bons résultats dans les tests d'intelligence que les délinquants qui n'avaient pas commis d'agression sexuelle. Ces résultats

Tout comme les violeurs, les agresseurs d'enfants entretiennent des idées aberrantes à l'égard de leurs victimes

corroborent ceux de plusieurs études antérieures. Mais personne n'a encore avancé de théories pouvant expliquer pourquoi les pédophiles sont moins intelligents. Les chercheurs se demandent maintenant si d'autres caractéristiques communes à l'ensemble des agresseurs d'enfants ne pourraient pas justifier leur quotient intellectuel moins élevé. Ces caractéristiques n'auraient pas nécessairement de lien direct avec leur tendance à la déviation sexuelle.

Tout comme les violeurs, les agresseurs d'enfants entretiennent des idées aberrantes à l'égard de leurs victimes.⁹ Les résultats des recherches ainsi que les rapports cliniques confirment tous deux que les agresseurs d'enfants sont convaincus que ces derniers sont tout à fait d'accord pour avoir des relations

sexuelles et que plusieurs provoquent même les adultes à ce chapitre. Il n'est pas rare d'entendre des pédophiles affirmer que des relations sexuelles précoces sont propices à l'épanouissement de l'enfant. À défaut de pouvoir corriger ces perceptions erronées, disent les spécialistes, on peut s'attendre à ce que les agresseurs d'enfants récidivent.

Le traitement des délinquants sexuels

La recherche sur les méthodes de traitement les plus efficaces pour la réhabilitation des délinquants sexuels n'en est encore qu'à ses balbutiements. Les chercheurs éprouvent des difficultés à concevoir des expériences qui leur permettraient de déterminer avec précision les éléments du traitement.

On commence cependant à noter quelques progrès à ce chapitre et il semble que les délinquants en traitement soient de moins en moins enclins à la récidive. Selon les plus récentes études réalisées au Canada, le taux de récidive des délinquants sexuels traités serait à la baisse et se situerait présentement dans les environs de 10 %. Si l'on se rappelle que le taux de récidive des délinquants non traités est d'environ 20 %, tout porte à croire que les traitements ont une certaine efficacité.

La recherche sur la délinquance sexuelle a permis d'innover dans les techniques de traitement. Certaines approches s'attaquent directement au problème des déviations sexuelles et font appel aux méthodes des behavioristes. D'autres utilisent des médicaments pour le traitement des délinquants sexuels. (voir l'encadré)

La méthode behavioriste part du principe du réflexe conditionné; la démarche consiste à réduire chez le délinquant son intérêt pour la déviation sexuelle ou à stimuler chez

lui un comportement sexuel normal. Ces traitements ont recours à des techniques diverses. En laboratoire, le thérapeute peut ainsi mesurer le degré d'excitation du délinquant à qui il présente des scènes de déviations sexuelles. Les réactions indésirables sont alors réprimées par des punitions : une légère décharge électrique ou encore une odeur extrêmement nauséabonde. Une autre méthode, qui s'inspire du biofeedback, permet au délinquant de contrôler ses propres réactions : il reçoit un signal d'avertissement dès qu'il commence à se sentir excité par des scènes de déviations sexuelles. Appréhendant l'apparition du signal, le sujet apprend à contenir son excitation devant les stimulations déviantes et à l'accroître devant les stimulations jugées acceptables. Une dernière méthode consiste à inciter le délinquant à se remémorer des pensées ou des expériences pénibles au moment où il commence à se sentir excité par des scènes de comportement sexuel anormal.

Plusieurs études reconnaissent l'efficacité des techniques behavioristes. Certains experts s'inquiètent cependant du fait que ces méthodes ne corrigent qu'à court terme les déviations sexuelles. Lors d'une expérience réalisée à l'Institut de psychiatrie de Penetanguishene, en Ontario, le docteur Vernon Quinsey et ses collègues ont utilisé simultanément la méthode du biofeedback et les décharges électriques pour traiter un groupe d'agresseurs d'enfants. On a alors noté d'importants progrès chez la plupart des délinquants soumis à ce traitement. Au cours des deux années consécutives au traitement, les délinquants chez qui on avait réussi à réduire le degré d'excitation devant des stimuli sexuels impliquant des enfants ont enregistré des taux de récidive moins élevés. Après

⁹Langevin, R., & Lang, R. (1985). *Psychological treatment of pedophiles*. *Behavioral Sciences and the Law*, 3, 403-419.

Des médicaments pour soigner les délinquants sexuels

Des recherches portant sur le traitement médical des délinquants sexuels se sont intéressées aux médicaments à base « d'antiandrogènes » ou « d'anti-hormones ». Plusieurs chercheurs estiment que les antiandrogènes pourraient effectivement contrôler les pulsions des délinquants sexuels et ainsi réduire les risques de récidive. L'acétate de médroxyprogestérone (MPA) et l'acétate de cyprostérone (CPA) sont des médicaments déjà utilisés par les psychiatres pour le traitement des délinquants sexuels. De ces deux antiandrogènes, le CPA est le plus répandu au Canada.

Les androgènes — dont le plus connu est sans doute la testostérone — semblent avoir des effets sur le comportement sexuel mâle. Des recherches ont révélé que les antiandrogènes influent sur la production et la circulation des androgènes dans l'organisme et qu'ils peuvent contribuer à réduire les pulsions sexuelles chez l'homme. Chez les individus traités aux antiandrogènes, on a noté une réduction du taux de testostérone. Les hommes qui consomment ces médicaments se sont dits moins intéressés à l'activité sexuelle. Mais plus important encore, certaines études ont prouvé que le taux de récidive s'abaissait chez les délinquants sexuels traités aux antiandrogènes.

Bien que l'on ait décrit le traitement aux antiandrogènes comme étant une sorte de « castration chimique », son effet est réversible, contrairement à la castration chirurgicale. Des études portant sur les

hommes traités aux antiandrogènes ont montré que leurs pulsions sexuelles reviennent à la normale dès qu'ils cessent de prendre ce médicament. Cependant, chez certains sujets, on a pu observer l'apparition d'effets secondaires, tels que l'accroissement mammaire, la dépression, la fatigue et l'augmentation du poids. Mais ces effets secondaires sont généralement minimes et ne touchent que quelques individus. Il serait important de pousser ces études un peu plus loin afin d'éliminer toute crainte d'effets secondaires plus sérieux à long terme.

Les médicaments offrent des possibilités intéressantes pour le traitement des délinquants sexuels. Ils peuvent aider le délinquant à contrôler ses pulsions sexuelles et les fantasmes qui risquent de le conduire à l'infraction sexuelle. Tous les chercheurs s'entendent cependant pour dire que les antiandrogènes ne sont pas des médicaments miracles. Plusieurs affirment que leur efficacité est limitée lorsqu'il s'agit de traiter des délinquants dont les pulsions sexuelles ne sont pas très marquées. Et rien ne permet d'affirmer que les antiandrogènes peuvent modifier les déviations sexuelles. Autrement dit, les médicaments peuvent éteindre l'appétit sexuel du délinquant sans éliminer son penchant pour les comportements sexuels incongrus. Autre point à prendre en considération : l'efficacité des androgènes est étroitement liée à la volonté du délinquant sexuel de se conformer aux directives posologiques. Il y a peu de chance que ce genre de traitement atteigne les résultats escomptés si les délinquants n'ont pas vraiment envie de modifier leur comportement. Il n'en reste pas moins que, combinés à d'autres méthodes thérapeutiques visant à motiver le délinquant et à contrôler certains facteurs rattachés à sa délinquance sexuelle, les médicaments peuvent s'avérer un outil intéressant. ■

cette période de deux ans, les résultats bénéfiques du traitement avaient cependant tendance à s'atténuer.

Certains indices nous portent cependant à croire que l'on peut prolonger les effets de la thérapie initiale en administrant périodiquement aux délinquants un traitement de rappel. Un chercheur de l'Université d'Orégon, le docteur Barry Maletsky, s'est dit enchanté des

On peut prolonger les effets de la thérapie initiale en administrant périodiquement aux délinquants un traitement de rappel

résultats obtenus avec un programme behavioriste conçu pour le traitement des pédophiles et des exhibitionnistes. Les délinquants avaient d'abord subi une thérapie hebdomadaire pendant 24 semaines, puis un traitement de rappel à tous les trois mois pendant une période de trois ans. La plupart des délinquants traités ont réussi à maîtriser leur excitation devant des stimulations sexuelles inconvenantes pendant ces trois ans. Et plus important encore, leur taux de récidive s'est avéré inférieur à 10 %.

C'est surtout pour résoudre le problème des déviations sexuelles qu'on a jugé bon de faire appel aux méthodes behavioristes. Ces méthodes sont cependant peu utiles pour traiter les délinquants dont les attirances sexuelles sont pratiquement normales. C'est ainsi que les agresseurs incestueux ou les violeurs les plus impulsifs peuvent avoir besoin d'une thérapie qui n'a rien à voir avec les penchants sexuels. On a donc modifié certaines techniques de traitement de façon à tenir compte des

autres facteurs qui semblent reliés à l'agression sexuelle. Plusieurs programmes canadiens destinés aux délinquants sexuels ont maintenant recours à une approche plus globale incluant souvent certains éléments de l'approche behavioriste. La plupart des thérapeutes connaissent ce traitement sous le nom de thérapie cognitive du comportement.

Les psychologues utilisent le terme «cognitif» pour désigner les attitudes et les pensées qui influencent le comportement de l'individu. Les thérapeutes qui utilisent les traitements de type cognitif sur les délinquants sexuels s'efforcent de modifier chez eux les attitudes et les idées déformées qui augmentent les risques de récidive.

En sessions de thérapie individuelle ou de groupe, on s'efforce de démontrer aux délinquants sexuels qu'ils entretiennent des idées fausses sur leurs victimes et on les encourage à vivre leur sexualité de manière plus acceptable pour le reste de la société. Un des principaux éléments des programmes destinés aux délinquants sexuels s'inspire de la théorie cognitive behavioriste et consiste à enseigner aux participants à reconnaître les idées ou les comportements qui risquent de les conduire à l'agression sexuelle. Cette méthode appelée « prévention de la rechute » aide le délinquant sexuel à mieux identifier les facteurs qui risquent de provoquer sa récidive.¹⁰ C'est une méthode très personnalisée qui attire l'attention du délinquant sur ses propres tendances.

La thérapie cognitive du comportement met habituellement l'accent sur les différentes attitudes du délinquant qu'il y a lieu de modifier pour le réhabiliter. Parmi les facteurs reliés à l'agression sexuelle, on retrouve les colères incontrôlées, les abus d'alcool, la mésadaptation sociale, la mauvaise gestion du stress et la méconnaissance des comportements sexuels normaux. Plusieurs

programmes offrent donc des sessions spéciales de développement des aptitudes qui permettent aux délinquants sexuels de combler leurs lacunes en ces domaines. Au Canada, la plupart des programmes comportent également des éléments de traitement behavioristes visant à corriger les déviations sexuelles.

Pour connaître l'efficacité des thérapies cognitives behavioristes, nous devons attendre les résultats des enquêtes qui nous fourniront des statistiques sur le taux de récidive chez les délinquants traités de cette façon. Les résultats préliminaires provenant des centres de thérapie canadiens semblent très prometteurs. La méthode behavioriste semble également avoir donné d'excellents résultats pour résoudre d'autres types de problèmes psychologiques.

Le fait que les nouveaux programmes destinés aux délinquants sexuels adoptent une approche plus globale et prennent désormais en considération un large éventail de facteurs nous permet certainement d'être optimistes. Au fur et à mesure que les chercheurs progressent dans leurs démarches et s'intéressent à des questions demeurées jusqu'à présent sans réponse sur la délinquance sexuelle, les personnes chargées d'élaborer les programmes de thérapie peuvent profiter de leurs découvertes.

Pendant ce temps-là, les recherches en cours sur les délinquants sexuels permettent d'isoler les principales questions auxquelles les programmes canadiens de traitement devraient s'attaquer. La plupart reconnaissent qu'il est indispensable d'évaluer soigneusement les délinquants sexuels avant de leur offrir une thérapie. Les résultats des recherches indiquent clairement que les délinquants sexuels constituent un

groupe extrêmement diversifié et qu'il faut tenir compte de ces différences commandant l'élaboration de programmes de traitement individualisés. Nos institutions doivent absolument se doter d'installations leur permettant d'évaluer les attirances sexuelles et de repérer par le fait même les délinquants qui souffrent de déviations sexuelles nécessitant un traitement spécial. L'état actuel de la recherche nous incite également à croire que les programmes de type institutionnel, qui offrent très peu de suivi, ne peuvent produire d'effets valables qu'à court terme. Si l'on souhaite obtenir des bénéfices à long terme, toute thérapie destinée aux délinquants sexuels doit, selon toute vraisemblance, s'accompagner de traitements de rappel. ■

■¹⁰Pithers, W. D., Marques, J. K., Gibat, C. C., & Marlatt, A. (1983). *Relapse prevention with sexual aggressives: A self-control model of treatment and maintenance of change*. In J. G. Greer & I. R. Stuart (Eds.), *The Sexual Aggressor: Current Perspectives on Treatment*. Toronto : Van Nostrand Reinhold.

Les trois centres psychiatriques régionaux du Service correctionnel du Canada ainsi que l'Institut Philippe-Pinel de Montréal offrent des programmes de thérapie pour les délinquants sexuels.

Toutes ces institutions ont intégré dans leurs programmes des éléments de recherche sur l'efficacité des traitements offerts.

Les thérapeutes de ces centres nous ont fourni une description de leurs programmes destinés aux délinquants sexuels et nous ont informés de l'état actuel de leurs recherches.

Le centre psychiatrique de la Région du Pacifique

Le programme de traitements offert aux délinquants sexuels admis au centre psychiatrique régional d'Abbotsford est un programme intensif de deux ans sous forme de psychothérapie de groupes. La thérapie comprend un certain nombre d'ateliers de formation touchant, entre autres, aux sujets suivants : les aptitudes personnelles, la sexualité, les erreurs de jugement conduisant à la criminalité, les problèmes d'alcool et de drogue et la confiance en soi. Les délinquants sexuels peuvent participer à des psychothérapies de groupes comportant jusqu'à cinq heures de rencontre par jour.

Le centre d'Abbotsford est justement en train d'évaluer l'efficacité de son programme. L'étude porte sur 200 délinquants sexuels de sexe masculin et s'intéresse aux données suivantes : leur âge, le type d'infraction, le contexte de l'infraction, le diagnostic psychiatrique, la durée de la peine, la durée du traitement et la date probable de la fin du traitement, et la situation personnelle de

chaque délinquant qui fait l'objet d'une réévaluation après une période de deux à six ans. Un tiers des délinquants a suivi une thérapie d'une à deux années, un autre tiers a suivi une thérapie de six à douze mois et les autres ont bénéficié d'un traitement pendant moins de six mois.

Dix des 88 délinquants remis en liberté ont par la suite été trouvés coupables d'une nouvelle infraction. Mais comme la plupart des délinquants purgeaient des peines de plus de dix ans, 56 % d'entre eux n'avaient pu obtenir leur mise en liberté. Pour être en mesure d'établir des comparaisons, on a constitué un groupe contrôlé composé de 70 délinquants sexuels non traités et on les a suivis pendant une période de deux à quatre ans après leur élargissement d'un établissement à sécurité moyenne. Les chercheurs se proposent de comparer les comportements des délinquants non traités avec ceux des délinquants sexuels ayant suivi une thérapie.

Pour de plus amples renseignements :
W. Carson Smiley, Ph.D.
Directeur des services psychosociaux
Centre psychiatrique régional
Région du Pacifique

Le centre psychiatrique de la Région des Prairies

Le centre psychiatrique régional des Prairies est présentement en train d'évaluer son programme de thérapie cognitive du comportement destiné aux délinquants sexuels. Des études antérieures ont déjà démontré que les patients soumis à cette thérapie avaient fait des progrès importants sur le plan psychologique et sur le plan du comportement. Les dernières données recueillies semblent indiquer

que les effets bénéfiques de la thérapie ont tendance à se maintenir. Une étude de suivi sur 130 anciens patients remis en liberté depuis en moyenne deux ans (maximum sept ans) indique que seulement 10 % d'entre eux ont été trouvés coupables d'une nouvelle infraction sexuelle. Trente pour cent d'entre eux ont cependant commis des infractions autres que sexuelles. On prévoit effectuer d'autres recherches afin de comparer ces taux de récurrence avec ceux des délinquants sexuels non traités et afin de cerner les facteurs expliquant pourquoi les délinquants récidivent même lorsqu'ils ont complété le programme avec succès.

Une seconde série de recherches tente d'évaluer l'utilité des tests d'excitation sexuelle chez les délinquants. Si l'on en croit les données recueillies jusqu'à maintenant, les pédophiles réagiraient de façon particulière aux stimulations sexuelles impliquant des enfants et il serait important d'orienter la thérapie vers un redressement des attirances sexuelles anormales. Contrairement à ce que des recherches antérieures avaient démontré, les présentes études révèlent que les violeurs ne sont pas uniquement excités par des scènes de viol et que le fait d'être stimulé sexuellement par des scènes de viol ne signifie pas nécessairement que l'individu aura tendance à se comporter en agresseur sexuel. Les prochaines recherches porteront sur les liens qui existent entre les inclinations et les agressions sexuelles; ces recherches devraient permettre de mieux comprendre l'agression sexuelle et de mieux la prévoir.

Dans leurs prochaines études, les chercheurs se demanderont si les délinquants sexuels ont besoin de traitements particuliers et si les thérapies offertes au centre psychiatrique régional des Prairies répondent à ces besoins. Le centre psychiatrique s'intéresse également aux rapports que l'on peut établir entre les atti-

tudes que le délinquant entretient à l'égard du viol et de l'agression d'enfants et l'agression sexuelle elle-même. On se demande également si les expériences pénibles vécues en bas âge (par exemple, les mauvais traitements en milieu familial ou le fait d'être victime d'abus sexuels) peuvent inciter à l'agression sexuelle.

Pour de plus amples renseignements :
Arthur Gordon, Ph.D.
Chef de la recherche et des services
psychologiques
Centre psychiatrique régional
Région des Prairies

Le centre régional de traitements de l'Ontario

Le programme pour les délinquants sexuels du centre régional de traitements de l'Ontario favorise une approche pluridisciplinaire et offre un traitement d'une durée de dix-huit semaines. La thérapie individuelle et une combinaison de thérapies individuelles et de thérapies de groupes sont les deux méthodes utilisées. Les sessions de groupes abordent des questions relatives à l'éducation sexuelle, au contrôle de soi, à la sensibilisation aux victimes, aux aptitudes à vivre en groupe (conversation, affirmation de soi, développement de l'empathie, relations humaines) et aux comportements en public. La thérapie individuelle a recours à la méthode cognitive du comportement. On procède à l'évaluation des effets à court terme du traitement par le biais d'examen psychométriques et phallométriques ainsi que par l'interprétation de jeux de rôles. Les recherches antérieures s'étaient surtout intéressées aux différences de personnalité entre les différents groupes de délinquants

(1977), à l'efficacité de la psychothérapie de groupes (1979) et au développement de l'empathie (1986). Les recherches en cours portent principalement sur l'évaluation de l'efficacité à long terme du programme, l'objectif étant de réduire le récidivisme chez les délinquants sexuels.

On tente présentement de recueillir des données de suivi sur les délinquants sexuels qui ont été évalués et traités au centre régional de traitements entre janvier 1977 et décembre 1986. À l'aide des dossiers du centre de traitements, comprenant les rapports d'évaluation et de traitements, les fichiers du service des empreintes digitales et les dossiers du service d'information sur les délinquants, on a tenté de réunir les renseignements suivants : données démographiques générales; renseignements sur l'infraction commise et la peine purgée à l'époque; résultats de l'évaluation préalable au traitement — état mental, quotient intellectuel, problèmes de drogue ou d'alcoolisme, évaluations phallométrique et psychométrique; détails du traitement — résultats et recommandations; circonstances de la mise en liberté — date et type de libération, journées sous surveillance, date et circonstances de la rechute ou de la récidive.

Les premières analyses ont démontré que 8 des 100 détenus qui ne semblaient pas avoir besoin de suivre le programme pour délinquants sexuels et qui avaient été relâchés ont en fait été réinculpés et réadmis dans un établissement carcéral. Deux pour cent d'entre eux ont été accusés d'une nouvelle infraction sexuelle. Environ 70 % des 146 détenus traités et remis en liberté ne sont pas revenus au pénitencier. Dix-huit pour cent d'entre eux ont cependant été emprisonnés pour une nouvelle infraction sexuelle et 12 % se sont vus réinculpés de délits non sexuels. Si l'on répartit les délinquants en

fonction du type de délit commis, on constate que chez les violeurs, 67 % ne sont pas revenus en prison, 18 % ont été de nouveau incarcérés pour infraction sexuelle et 14 % pour d'autres types de délits. Chez les pédophiles et les agresseurs sexuels, 74 % sont toujours en liberté, 20 % ont été de nouveau accusés d'agression sexuelle et 6 % ont été inculpés sous divers autres chefs. La majorité des récidivistes ont commis une nouvelle infraction au cours de leurs trois premières années de mise en liberté. Des recherches sont présentement en cours sur le temps qui s'est écoulé entre la fin du traitement et la libération du délinquant, sur les résultats de la thérapie, sur le type de libération accordée, sur le nombre de victimes de ses précédentes agressions sexuelles et sur ses abus de toutes sortes; on espère qu'une meilleure connaissance de ces éléments permettra de mieux évaluer les risques de récidive et les chances de succès de la réinsertion sociale.

Pour de plus amples renseignements :
Jean-Guy Léger, directeur adjoint
Centre régional de traitements
(Ontario)
Pénitencier de Kingston

L'Institut Philippe-Pinel de Montréal

Les recherches portaient sur un groupe de 18 détenus de pénitenciers fédéraux qui ont participé au programme de traitements pour les délinquants sexuels à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal entre août 1981 et septembre 1983. Les chercheurs s'intéressaient tout particulièrement à leurs antécédents psychiatriques et criminels, à leur séjour à l'Institut, à leurs rechutes psychiatriques, à leurs récidives criminelles, à leurs conditions de vie et à leur état mental. Ces données ont été recueillies lors

d'une entrevue qui s'est déroulée deux ans après leur départ de l'Institut Pinel.

Parmi les 18 sujets qui ont participé à ce programme de traitements pour les délinquants sexuels, cinq ont suivi une thérapie de trois mois ou moins, dix ont bénéficié d'une moyenne de 456 jours de traitements et seulement trois d'entre eux se sont rendus à la fin du programme.

Trois des cinq sujets qui ont participé au programme pendant trois mois ou moins ont été libérés au cours de la période de suivi. Tous ont récidivé en commettant des infractions avec violence mais un seul d'entre eux a été condamné pour délit sexuel.

Parmi les dix sujets qui ont participé au programme pour une moyenne de 456 jours, aucun n'a satisfait aux prérequis des traitements. Six d'entre eux ont été mis en liberté et aucun n'a récidivé. Deux autres sujets ont cependant récidivé — l'un au cours d'une évasion, l'autre pendant sa période d'incarcération. Dans les deux cas, il s'agissait d'un viol. L'un de ces deux récidivistes s'est d'ailleurs suicidé.

Deux des trois sujets ayant terminé les traitements ont été condamnés pour de nouvelles infractions : l'un pour vol avec effraction et agression sexuelle, l'autre pour vols et possession de stupéfiants. Une évaluation plus récente du programme de traitement pour les délinquants sexuels est présentement en cours à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal. Les résultats n'étaient cependant pas disponibles au moment d'aller sous presse. ■

Pour de plus amples renseignements :
Hodgins, S. et al. Centre de recherche
Institut Philippe-Pinel de Montréal.

Le Service correctionnel du Canada a déjà démontré que ses employés constituent sa plus grande richesse. Les valeurs fondamentales 3 et 4 de notre énoncé de mission affirment l'importance d'appuyer et d'encourager tous les employés qui manifestent le désir de donner leur plein rendement.

Partout dans le monde, des chercheurs s'efforcent de trouver des moyens de rendre les employés plus heureux tout en améliorant la qualité et la rapidité de leur travail. Dans cette section, nous vous présentons des exemples de mesures permettant d'assurer et de préserver la qualité de la vie au travail.

Au cours des travaux de rédaction de FORUM, nous nous sommes rendus compte que nous avions pu surmonter les obstacles qui se dressaient devant nous grâce à notre solide esprit d'équipe et à notre capacité de nous moquer de nous-mêmes. L'article qui suit — une adaptation d'un article publié dans *Psychology Today* — va tout à fait dans le sens de notre théorie préférée : « Si ce n'est pas amusant, c'est qu'il y a quelque chose qui cloche. »

S'amuser en travaillant, c'est bon pour le travail

(Adaptation d'un article paru dans *Psychology Today*, numéro de mars 1989, avec l'autorisation des responsables de la revue.)

Des comités d'animation au bureau? Des rencontres amicales avec le robot de la compagnie? Des concours de cerceaux? Voilà des activités qu'on ne s'attend pas à retrouver en milieu de travail mais qui permettent d'accroître la productivité des employés. Les chercheurs sont maintenant convaincus que le fait de s'amuser en travaillant augmente la créativité au travail. On a tellement vanté les mérites de cette approche que plusieurs entreprises ont décidé d'intégrer des activités amusantes à leur train-train quotidien.

À titre d'exemple, la compagnie Ben & Jerry's Homemade a créé officiellement, il y a six mois, un comité d'animation. « Avant, dit Peter Lind, chef de la recherche et du développement et grand manitou de ce nouveau comité, c'était Jerry Greenfield (le cofondateur de la compagnie) qui faisait rire les gens de temps à autre. »

Cette compagnie de crème glacée de Waterbury, au Vermont, a organisé, l'année dernière, une

journée au cours de laquelle tous les employés devaient porter un tartan écossais pour la plus grande joie de tous. Pendant la période la plus occupée de l'été, la compagnie avait engagé des massothérapeutes pour soulager les employés de leurs tensions. « Les employés pouvaient sortir, se faire donner un massage et relaxer pour une demi-heure », explique M. Lind. D'après lui, les employés sont plus productifs lorsqu'ils s'amusent, surtout parce qu'ils se sentent plus à l'aise les uns avec les autres. « Chez-nous, pas question d'hierarchie. Chacun peut exprimer ses opinions. »

Un autre grand succès : une distribution gratuite de crème glacée avec lancement de nouvelles essences très originales (par exemples, une crème glacée aux cerises recouverte de maïs soufflé, une crème glacée au champagne et au pamplemousse). La crème glacée à la gomme s'est avérée un grand succès et M. Lind s'est régalé d'une nouvelle essence au goût mystérieux, appelée Jalapino

Ice. Il nous la recommande, accompagnée d'une bière pour en faciliter la digestion.

Chez Odetics, une entreprise de robotique d'Anaheim, en Californie, qui utilise la technologie de pointe, on se fait un point d'honneur d'amuser les employés afin de les garder de bonne humeur et en santé. La compagnie met à leur disposition une salle de théâtre, une salle d'exercice, une piscine ainsi que des courts de tennis et de ballon volant. Bill Prichard, directeur des relations publiques et membre du comité d'animation de la compagnie, estime que ces installations améliorent les communications entre les employés et favorisent de bonnes relations interpersonnelles tout en les distrayant. « À la salle d'exercice, dit-il, tout le monde est en coton ouaté — du concierge jusqu'aux dirigeants de la compagnie. Cette situation favorise les communications et crée une ouverture d'esprit qui se répercute jusque dans les bureaux. »

La compagnie Odetics possède un comité d'animation depuis 1982. Ce comité parraine des activités rappelant les années 1950 et 1960 : des concours de cerceaux, de « gomme balloune » et de décoration de boîtes téléphoniques. Certains jours, on peut voir le robot ODEX-I déambuler dans les couloirs. « Le robot a six pattes, dit Prichard, et il ressemble à une sorte de grosse araignée. »

Tom Peters, expert en gestion, nous parle du regretté Bill Gore, fondateur de la compagnie W. L. Gore Associates, et de Tom Monaghan, fondateur de la Domino's Pizza, deux hommes qui étaient convaincus que le succès d'une entreprise repose en bonne partie sur le plaisir qu'ont les employés à travailler. Dans le livre intitulé *The Hundred Best Companies to Work for in America*, Robert Levering, Milton Moscovitz et Michael Katz citent des exemples d'activités amusantes. D'autres experts ont également reconnu que le rire,

les taquinerias et la gaieté en général étaient des outils indispensables à une bonne gestion. Ils permettent d'atténuer les tensions, de rendre les réunions plus productives et d'améliorer la créativité de chacun.

Des recherches ont effectivement démontré que le plaisir et le jeu ont une influence bénéfique sur la créativité. La psychologue Alice Isen et ses collègues de l'Université du Maryland ont découvert que les gens qui « se sentent bien » après avoir visionné un film comique font preuve de plus de créativité dans leur manière de résoudre les problèmes. Dans le même ordre d'idées, Mary Ann Glyn, professeure adjointe de comportement organisationnel à l'Université Yale, a découvert que les gens qui abordent les problèmes comme des jeux trouvent des solutions plus novatrices que ceux qui considèrent ces problèmes comme un travail.

Ceci étant dit, comment pouvons-nous rendre notre milieu de travail plus drôle et plus productif pour notre propre avantage et celui de nos compagnons de travail? Pour répondre à cette question, la revue *Psychology Today* a fait appel au psychologue et expert-conseil David Abramis, Ph.D., professeur adjoint de gestion des ressources humaines à la School of Business Administration de la California State University située à Long Beach. Le professeur Abramis est un chercheur émérite en ce domaine.

— rédacteurs de *Psychology Today*

Prendre plaisir à travailler

par David J. Abramis

Habituellement, lorsque j'interroge les gens sur les éléments les plus importants de leur travail, les réponses ne se font pas attendre. Mais lorsque je leur demande s'ils ont du plaisir à travailler, ils deviennent beaucoup plus hésitants. Les gens

n'ont pas l'habitude d'associer plaisir et travail. Mais si l'on comprend le rôle que joue le plaisir en milieu de travail, on peut également mieux comprendre la motivation, le leadership, le stress et tous les autres éléments clés d'organisation. On peut alors adopter des attitudes et promouvoir des activités qui rendront les gens plus heureux dans leur travail.

Lorsque j'ai demandé à un programmeur s'il avait du plaisir à travailler, voici ce qu'il m'a répondu : « La seule chose qui m'amuse dans mon travail, c'est le débogage d'un programme. » « Nous nous envoyons des messages drôles sur nos terminaux », me dit un jour le caissier d'une banque. Et voici comment s'exprimait un président d'entreprise : « Tout m'amuse dans mon travail, sauf congédier des employés. » Un chef de service n'était cependant pas du tout de cet avis : « Qu'entendez-vous par amusant? On ne me paye pas pour me faire des amis et je ne suis pas ici pour gagner un concours de popularité. »

Pour en apprendre davantage sur le plaisir et le travail, mes étudiants et moi-même avons étudié les cas de 341 hommes et femmes travaillant dans toutes sortes d'entreprises de la Californie du Sud, en majorité cols blancs ou employés de soutien. Nous leur avons d'abord distribué un questionnaire portant sur différents aspects de leur travail et, entre autres, sur le plaisir qu'ils avaient à travailler. Nous avons ensuite interviewé 40 d'entre eux, et la plupart de nos questions portaient sur le côté amusant de leur travail. Voici les résultats de notre enquête :

« Qu'est-ce que vous trouvez amusant et qu'est-ce que vous trouvez pénible dans votre travail? »

Nous avons demandé aux hommes et aux femmes de classer

55 de leurs principales tâches en deux catégories : « amusant » et « pénible ». Cette liste comprenait des activités que nous étions presque convaincus que les gens trouveraient amusantes, telles que les fêtes et autres divertissements, les activités habituellement jugées très agréables, telles que recevoir des primes, atteindre ses objectifs et suivre des cours et d'autres activités que la plupart des gens trouveraient probablement pénibles, telles que travailler seul et recevoir ou donner une appréciation de rendement.

Quelle ne fut pas notre surprise de constater que quelques personnes avaient donné la cote « amusante » aux 55 activités énumérées sur notre liste. Onze de ces activités ont été classées comme étant généralement amusantes — que les gens aient du plaisir ou non à les faire : les fêtes, la vente, les voyages, la réception de primes, la participation à un concours, les divertissements, les activités sportives commanditées par la compagnie, la réussite au travail, les dîners de la compagnie, la formation des autres employés et toute autre activité de divertissement organisée par la compagnie.

Il va sans dire que la capacité de chacun à s'amuser joue un rôle important lorsqu'il s'agit de comprendre les liens qui existent entre un travail et le plaisir qu'on en retire. Sept des activités énumérées semblaient avoir un lien direct avec l'impression d'avoir du plaisir : la vente, la participation à un concours, le travail lui-même, les rapports avec les supérieurs, le fait de donner une appréciation de rendement et de faire partie d'un groupe. Les hommes et les femmes qui considéraient ces activités comme étant plaisantes en retireraient beaucoup de plaisir alors que ceux et celles qui les considé-

raient comme étant pénibles avaient moins de plaisir à travailler.

Même si certaines activités contribuent effectivement à rendre le travail amusant, je crois que d'autres facteurs entrent également en ligne de compte. Les personnes qui aiment bien s'amuser ont en général du plaisir à accomplir la plupart des tâches qu'on leur confie.

« Comment expliquer que certaines personnes ont du plaisir à travailler et d'autres pas? »

Il semble y avoir deux grandes explications : les attitudes personnelles et le climat de travail. Du côté des attitudes personnelles, nous avons demandé à certaines personnes ce qu'elles faisaient pour rendre leur travail agréable. Elles se racontent des histoires drôles, se fixent des objectifs à atteindre, se rendent au travail avec une attitude positive et tentent de rendre le travail des autres agréable. Et leurs efforts semblent récompensés. Les personnes qui s'efforcent de rendre leur travail amusant ont effectivement plus de plaisir à travailler. Le climat de travail — qui est étroitement lié aux objectifs que les employés croient que leur entreprise s'est fixé — peut également rendre la tâche des employés plus amusante. Une secrétaire nous a affirmé que, dans son entreprise, « tout le monde sait que pour faire ce travail il faut pouvoir se détendre et que pour se détendre il faut s'amuser ». Un employé d'hôpital avait vécu une expérience toute autre. « Ici, on ne nous empêche pas de nous amuser mais on ne nous encourage pas non plus. »

La consigne du plaisir au travail peut provenir des dirigeants, comme c'est le cas chez Ben & Jerry's Homemade et de directeurs comme Gary Rogers à la Dreyer's Grand Ice Cream et Tom Melohn à la North American Tool & Die. Dans d'autres cas, ce sont les gestionnaires et les

superviseurs qui créent ce genre d'atmosphère au sein de leur service.

Même si les gens ont parfois l'impression que l'entreprise pour laquelle ils travaillent est « allergique au plaisir », nous avons découvert que les individus et les entreprises qui s'efforçaient de rendre le travail plus amusant y parvenaient dans la plupart des cas. Comme nous le disait un commis : « Avoir du plaisir à travailler, c'est une question d'attitude; cela n'a rien à voir avec le travail lui-même. Lorsque nous avons une attitude négative, nous n'avons pas de plaisir à travailler, quel que soit le travail. »

« Quelle distinction faut-il faire entre avoir du plaisir au travail et être satisfait de son emploi? »

Ce sont deux choses bien différentes. Lorsque d'un point de vue statistique nous comparons le plaisir au travail, la satisfaction de son emploi et les autres variables de l'étude, nous découvrons que même si le plaisir au travail et la satisfaction sont exprimés de façon positive et qu'ils contribuent tous deux à la productivité, ce sont deux éléments extrêmement différents. Indépendamment des statistiques, plusieurs commentaires confirment cette distinction : « Mon travail est satisfaisant, mais je ne dirais pas que j'ai du plaisir à travailler. »

Quelqu'un peut donc être satisfait de son emploi mais ne pas avoir de plaisir à travailler ou encore avoir du plaisir à travailler sans être vraiment satisfait de son emploi. La différence peut s'expliquer ainsi : le plaisir de travailler relève du domaine des émotions — c'est une question de stimulation, de jeu et d'humour. La satisfaction de son emploi semble relever davantage du domaine de la réflexion et s'exprime plutôt à long terme — elle est rattachée à des questions telles que la sécurité, le salaire et les conditions de travail.

« Quelle incidence le fait d'avoir du plaisir au travail a-t-il sur les employés et sur l'entreprise? »

Par comparaison avec les employés qui n'ont pas de plaisir à accomplir leur travail, ceux qui s'amuse en travaillant semblent être :

- moins tendus, moins dépressifs et plus satisfaits de leur travail et de leur vie en général;
- plus convaincus que les autres employés ont également du plaisir à travailler;
- plus motivés par leur travail;
- plus créateurs dans leur travail;
- plus aptes à accomplir les tâches qu'on leur demande et moins enclins à s'absenter ou à se présenter en retard au travail.

Rien ne prouve que le fait de s'amuser en travaillant soit à l'origine de tous ces avantages. En fait, le plaisir peut tout aussi bien être une conséquence qu'une cause. Par exemple, plusieurs personnes nous ont déclaré que c'était amusant d'atteindre ses objectifs. Ce qui laisse sous-entendre que le fait d'accomplir un bon travail crée chez les employés un sentiment de plaisir et que ce n'est pas nécessairement le plaisir qui augmente le rendement des employés. Peut-être est-ce simplement que les gens moins tendus et plus satisfaits de leur vie sont davantage capables de s'amuser en travaillant.

Mais en supposant que le fait de s'amuser produise des effets positifs sur le rendement au travail, pourquoi en est-il ainsi? Premièrement, le plaisir atténue les conflits et brise la monotonie. Comme nous le disait un ingénieur : « Je dédramatise les situations en y ajoutant un peu d'humour. »

Nous avons rencontré d'autres personnes qui décrivaient le plaisir en termes de relations avec les autres. Parmi les activités dites amusantes, on retrouvait, par exemple, le fait de « parler avec ses amis »,

« faire rire les autres » et « entendre mon supérieur me dire que je fais du bon travail ». Pour eux, le plaisir semblait combler un besoin social. Il peut également contribuer à réduire l'anxiété et la fatigue. Un superviseur des ventes nous a dit : « Je fais des blagues tous les jours pour détendre mes collègues. Cela les aide à relaxer et à se sentir moins stressés; ils deviennent alors de meilleurs vendeurs. »

Cette recherche nous révèle que l'humeur des employés joue un rôle important sur leur capacité de s'acquitter de toutes les tâches qu'on leur confie. Sachant cela, il est tout-à-fait logique d'inscrire le plaisir au travail sur la liste de vos objectifs prioritaires. C'est une décision qui peut vous aider à atteindre les autres buts que vous vous êtes fixés.

Comment rendre le travail plus amusant

Efforcez-vous d'avoir du plaisir.

Fixez-vous des objectifs amusants, pour vous-mêmes et pour vos subordonnés; par exemple, assister plus régulièrement aux rencontres sociales de la compagnie et vous donner des défis personnels — tout comme vous le feriez pour des objectifs de rendement plus traditionnels. « Avoir du plaisir » peut même devenir l'un de vos objectifs de rendement.

Passez le mot. Laissez savoir aux autres que vous souhaitez qu'ils aient du plaisir à travailler — ils n'ont peut-être pas vécu ce genre d'expérience dans leurs emplois précédents. Dites-leur que le plaisir au travail peut rendre les employés plus productifs et leurs tâches plus agréables; insistez sur le fait que les individus, tout comme l'entreprise, ont tous les deux un rôle à jouer pour rendre le travail plus amusant.

Aidez les gestionnaires et les superviseurs à s'amuser et suggérez-leur des moyens pour amener les autres à en faire autant. Leur influence est déterminante, pour le meilleur ou pour le pire. Lorsque nous avons demandé aux employés ce qui pourrait rendre leur travail plus amusant, plusieurs nous ont répondu : « Me débarrasser de mon superviseur. »

Son de cloche extrêmement différent : un vendeur nous a expliqué comment son patron « avait organisé des olympiques de la vente. Il s'agissait d'une grande journée de sports et de jeux au cours de laquelle les équipes de vente étaient en concurrence les unes avec les autres. » Un autre superviseur « s'efforce d'ouvrir chacune des rencontres hebdomadaire par une blague. » Dans une entreprise manufacturière, un employé nous a affirmé que « tous les gestionnaires se taquinaient constamment les uns les autres, ce qui permettait de réduire les tensions après une semaine de 60 heures de travail. »

Demandez aux employés ce qu'ils trouvent amusant. Comme les réponses risquent de varier énormément, vous devrez trouver des activités amusantes correspondant à chacune des personnes et à chacune des situations.

Valorisez les employés en leur offrant des primes et en leur exprimant votre reconnaissance. Des entreprises telles que Domino's Pizza de Détroit, North American Tool & Die, un fabricant d'acier estampé situé à San Leandro, en Californie, et d'autres encore, que j'ai déjà nommées, récompensent leurs employés par des fêtes, des primes, des célébrations et moult tapes dans le dos. On s'attend à ce que tous les gestionnaires et tous les superviseurs soient capables de souligner les réussites et les réalisations

de leurs employés, qu'elles soient importantes ou modestes. Les récompenses ne doivent pas être nécessairement officielles ou bureaucratiques; elles peuvent être spontanées et personnelles, et adaptées aux circonstances.

Créez des événements. Planifiez toutes sortes d'activités telles que des concours, des fêtes et des événements sportifs commandités par la compagnie ou encore augmentez-en le nombre; ces événements contribuent à rendre le travail amusant et peuvent d'ailleurs s'avérer utiles. Leur principal avantage est sans doute de rendre le travail lui-même plus amusant et d'améliorer les relations entre les groupes et les individus ainsi que les relations avec les supérieurs.

Embauchez des gens qui aiment avoir du plaisir et qui sont capables de faire rire les autres. Chez Dreyer's Grand Ice Cream, par exemple, les employés ne sont pas nommés superviseurs à moins d'être capables de s'amuser en travaillant et de stimuler leurs collègues. Il est sans doute plus facile de recruter d'emblée ce genre de personnes plutôt que d'essayer de convaincre un diplômé en administration des affaires d'allure sévère d'apprendre à rire. ■

(1989) All Work and No Play . . . Isn't Even Good for Work. *Psychology Today*, 34-38.

Les faits et conseils juridiques présentés ci-dessous sont assujettis aux privilèges du secret professionnel de l'avocat. C'est pour mieux informer le lecteur et lui faciliter la tâche que nous avons choisi de les exposer sous forme de résumés ou d'extraits. Le lecteur ne doit cependant pas perdre de vue que ces renseignements sont incomplets et qu'ils ne peuvent pas être utilisés tels quels; l'utilisateur devra au préalable consulter les services juridiques ou les documents originaux. On demande donc au lecteur de s'adresser aux services juridiques de l'administration centrale pour toute question relative à l'interprétation ou à l'applicabilité des opinions ou décisions exposées dans ces résumés. Pour tout renseignement sur les sujets traités dans cette chronique ou sur tout autre sujet, n'hésitez pas à communiquer avec Ted Tax, Services juridiques du Service correctionnel du Canada à l'administration centrale, 4A-340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Opinions juridiques récentes

Un directeur de pénitencier ne peut remettre en vigueur une sanction préalablement suspendue par un président ou une présidente de l'extérieur. Le *Règlement sur le service des pénitenciers* ne contient aucune disposition permettant aux directeurs de remettre en vigueur une condamnation avec sursis ordonnée par le tribunal disciplinaire. Le *Règlement* prévoit cependant un mécanisme permettant de remettre la sanction en application : si le détenu est trouvé coupable d'inconduite grave ou moyennement grave au cours d'une période de 90 jours suivant la date de sa condamnation avec sursis, le tribunal est tenu d'ordonner l'application de la sanction.

Conformément à la Directive n° 520 du commissaire, le comité des réductions de peine méritées doit fonder sa décision sur l'examen de la conduite du détenu pendant un mois complet. Les manquements à la discipline pouvant donner lieu à une mise en accusation doivent être évalués par le comité des réductions de peine méritées au cours du mois où ils se sont produits. Conformément à la décision rendue par la Cour

d'appel fédérale dans l'affaire *Knockaert*, le comité des réductions de peine méritées est chargée d'examiner la *conduite* du détenu et non l'infraction en elle-même et la question de réduction de peine est examinée indépendamment du processus disciplinaire.

Le Service correctionnel du Canada ne doit pas procéder au transfèrement d'un détenu assujéti à un mandat du lieutenant-gouverneur à l'extérieur de l'établissement mentionné dans ce mandat. Avant de transférer un détenu, on doit contacter les autorités provinciales afin d'obtenir une modification du nom de l'établissement indiqué dans le mandat.

Dans la cause *Lingley vs Lieutenant's Advisory Review Board of New Brunswick*, la Cour fédérale s'est dit d'avis qu'après le transfèrement d'un détenu dans une autre province, le lieutenant-gouverneur de la province d'origine n'a plus juridiction sur cet individu. Par conséquent, avant de transférer un détenu dans une autre province, il pourrait être sage de se mettre en contact avec les fonctionnaires de la nouvelle province afin de s'assurer qu'ils sont d'accord pour prendre ce détenu en charge et procéder à l'examen annuel de son cas en vertu du mandat du lieutenant-gouverneur.

Suite aux questions soulevées concernant le droit d'accès à la Cour d'appel, il a été résolu de permettre à un appelant en détention de se présenter à l'audition de son appel, s'il le désire; voir le paragraphe 688(2) — anciennement l'article 615 — du *Code criminel du Canada* S.R.C. 1985 ainsi que le paragraphe 19(3) de la *Loi sur les pénitenciers*. Cependant, l'appelant en détention qui est représenté par un avocat-conseil n'est pas autorisé à se présenter :

- lorsque l'appel porte uniquement sur une question de droit;
- lorsque la requête vise à obtenir l'autorisation d'interjeter appel; ou
- lorsque les affaires instruites ne portent que sur des questions préliminaires ou incidentes à l'appel lui-même, à moins que les règles de pratique ou le tribunal lui accordent l'autorisation d'être présent.

Ipsa facto

Le *Code canadien du travail* stipule que tous les détenus au travail sont assujettis aux mêmes règlements que l'ensemble des travailleurs et qu'ils doivent donc porter des chaussures à bouts d'acier dans tous les cas où le port de ce genre de chaussures est obligatoire. Le détenu ne peut en aucun cas se soustraire à cette obligation et ne peut dégager le SCC de sa responsabilité en signant une renonciation à cet effet.

En vertu de l'article 21.3 de la *Loi sur la libération conditionnelle des détenus*, un détenu peut être déclaré un cas de détention par le Service correctionnel du Canada et par le Commissaire au Service correctionnel du Canada. Ces deux renvois en détention seront maintenus dans la mesure où les deux ont été effectués selon les règles.

Le Service correctionnel du Canada ou le service de police ne

peuvent contraindre un détenu en libération conditionnelle ou en libération sous surveillance obligatoire à se présenter à un poste de police pour prendre ses empreintes digitales. En vertu de la *Loi sur l'identification des criminels*, le Service correctionnel du Canada peut cependant en tout temps obliger un détenu à faire prendre ses empreintes digitales au cours de son incarcération.

Décisions récentes

Dans le jugement rendu dans la cause *Gill and Gallant vs Trono*, la Cour fédérale d'appel s'est dit d'avis que l'obligation d'agir de manière équitable ne signifie pas qu'il faille nécessairement fournir aux détenus tous les détails de leur avis de transfèrement, dans la mesure où ces renseignements peuvent compromettre la sécurité d'un informateur. Le juge de paix Pratte a également soutenu que même si cette restriction imposée aux détenus ne respecte pas le principe d'équité fondamentale exprimée à l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (qui protège le droit de chacun à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne), on peut la justifier en évoquant l'article 1 de la *Charte*, la capacité légale des administrateurs de pénitenciers à transférer des détenus constituant une limitation raisonnable à l'article 7. Les avocats-conseils des détenus demandent l'autorisation d'en appeler de cette décision à la Cour suprême du Canada. Leur requête devrait être entendue à l'automne.

Cette cause n'est pas tout-à-fait conforme à la plupart des autres décisions judiciaires sur les transfèrements et c'est pourquoi on envisage la possibilité d'en faire une cause totalement indépendante des autres causes du même genre. En l'absence de faits similaires, il n'est donc pas recommandé de se référer à cette décision pour justifier le fait

de restreindre l'information transmise aux détenus. La nécessité d'agir avec équité continue de comporter l'obligation de transmettre aux détenus le plus de renseignements possibles sur leur situation et ces renseignements doivent être raisonnables et fiables. La nouvelle Directive du commissaire sur le transfèrement s'accompagne de conseils pratiques sur la façon de respecter ces critères.

Dans la cause *Ambrose vs Timms*, on rapporte qu'un détenu fut exclu de la salle d'audience où le président du tribunal et les employés du pénitencier délibéraient sur la peine à imposer. Ces personnes n'ont pas jugé bon de fournir au détenu un résumé de leur discussion et ne lui ont pas permis de faire valoir sa propre opinion. La Cour fédérale s'est dit d'avis que le détenu n'avait pas été traité avec équité parce qu'on ne l'avait pas consulté au cours de ces délibérations. On s'était contenté de requérir son avis sur la sanction avant la consultation entre le président du tribunal et le personnel du pénitencier, démarche que la Cour fédérale a jugée insatisfaisante.

Dans la cause *Grazdonowski vs The Queen*, un détenu fut placé en ségrégation pour sa propre protection, suite à un incident violent avec échanges de coups de couteaux. Il est demeuré huit mois en ségrégation. Comme il refusait de divulguer le nom de son assaillant, les autorités de l'établissement refusaient d'acquiescer à ses requêtes d'élargissement et de transfèrement.

Dans sa demande d'habeas corpus, la Cour suprême d'Ontario alléguait que, dans ces circonstances, l'isolement du détenu constituait une sanction en elle-même et qu'il était tout-à-fait inacceptable qu'un détenu victime de voies de fait graves soit mis en ségrégation — au-delà d'une période d'enquête raisonnable — tout simplement parce qu'il refusait de dévoiler le nom de son agresseur.

Dans la cause *Pearce vs Gallager*, la Cour fédérale a rejeté la demande de mandamus d'un détenu qui voulait obliger le directeur de l'établissement à le laisser s'inscrire à des programmes tels que les programmes de désintoxication et de counselling pour les détenus en ségrégation volontaire. Le juge de paix Jérôme alléguait que les lois ou règlements ne contenaient aucune disposition précisant le type de programmes qui devaient être offerts dans un établissement. Il soutenait également que la Cour ne devait pas s'immiscer dans le fonctionnement quotidien d'un établissement, sauf en cas d'extrême nécessité, et que seul le directeur de l'établissement était autorisé à juger de l'opportunité d'accorder ou de refuser l'accès à ces programmes.

Dans la cause *Piché vs le Solliciteur général du Canada*, certains détenus de l'établissement carcéral Stony Mountain en ont appelé de la décision de la Cour fédérale, Division de première instance, qui soutenait que l'usage de lits superposés ne violait en rien les droits constitutionnels des détenus et qu'il s'agissait là d'une décision administrative qui ne contrevenait pas à l'obligation de traiter les détenus avec équité. L'argument des détenus était le suivant : l'usage de lits superposés enfreignait leur droit à l'intimité et à la dignité, droit que leur garantissait l'article 7 de la *Charte des droits et libertés*. Ils soutenaient également que la décision de leur imposer des lits superposés n'avait pas été prise en conformité avec l'obligation d'équité. La Cour fédérale d'appel a rejeté l'appel des détenus, prétextant qu'il était impossible de prouver que l'utilisation de lits superposés constituait une violation du droit à l'intimité. La Cour confirmait ainsi que l'usage de lits superposés relevait d'une décision purement administrative non contraire à l'obligation d'équité. ■

Il peut être utile de se tenir au courant des problèmes que vivent les autres pays dans le domaine correctionnel et de suivre l'évolution de leurs programmes de recherche. Les démarches des autres pays peuvent nous aider à faire progresser notre propre domaine correctionnel.

Cette chronique nous permet de vous présenter un organisme actif et productif sur le plan national et international. Nous vous traçons d'abord un portrait de l'organisme accompagné d'une liste de ses projets de recherche en voie de réalisation ou déjà complétés.

Le rôle de la Research and Planning Unit du Home Office

Le Home Office est l'une des plus anciennes institutions du Royaume-Uni; sa structure actuelle date de 1782. Conjointement avec le lord chancelier et les autres avocats de la Couronne, le secrétaire du Home Office est responsable de l'application du système de droit criminel en Angleterre et au pays de Galles. Le Home Office s'occupe des services de la police, des tribunaux inférieurs, des services de probation et d'assistance postpénale, des prisons et des pénitenciers ainsi que de l'élaboration des politiques relatives à la diffusion de l'information, aux relations avec les minorités ethniques et à l'immigration. C'est donc dire qu'il cumule des fonctions qui, en Europe et partout ailleurs, sont confiées à des ministères différents — en particulier au ministère des Affaires intérieures et au ministère de la Justice.

La Research and Planning Unit ne couvre qu'une partie des activités de recherche du Home Office; son rôle est de fournir au Home Office les ressources dont il a besoin pour réaliser des recherches sur les politiques sociales et opérationnelles. La Scientific Research and Development Branch s'occupe de la recherche à caractère technique pour la plupart des ministères et de toute la recherche opérationnelle pour les services policiers tandis que la Police Research Unit assure la liaison entre les forces policières et les chercheurs. Le Prison Psychological

Service effectue des recherches sur les questions d'ordre interne dans les pénitenciers et le Statistical Department réalise et appuie des projets de recherches relevant de sa sphère de responsabilité. Le Forensic Science Service possède également ses propres services de recherche.

Le Home Office est l'un des ministères d'État les plus considérables et les plus diversifiés. C'est donc dire que la Research and Planning Unit du Home Office se doit de participer à la recherche et de prodiguer ses conseils sur un très grand nombre de sujets. Mais comme le Home Office n'est pas en mesure d'approfondir tous les sujets à la fois, les gestionnaires de la Research and Planning Unit, en collaboration avec les clients du Home Office, doivent s'efforcer de répartir les ressources disponibles en fonction des programmes élaborés annuellement.

Comment la Research and Planning Unit peut-elle s'acquitter de cette tâche? Sa participation touche à deux grands secteurs : aux renseignements nécessaires à l'élaboration des politiques et à l'état actuel de la connaissance théorique. Les employés de la Research and Planning Unit sont tenus constamment au courant des politiques et de la planification du Home Office grâce à des séances de consultations régulières et à des échanges avec leurs collègues du secteur administratif. Il est également important qu'ils suivent de très

près l'état actuel des connaissances théoriques. Ce sont là deux éléments indispensables à une bonne planification des projets de recherche.

La Research and Planning Unit, anciennement la Research Unit, a été créée en 1957. Ses débuts ont été modestes mais elle a rapidement pris de l'expansion afin d'être en mesure d'offrir au Home Office des services de recherche et de consultation sur toutes les questions touchant aux politiques et à la planification en matière de droit criminel.

À l'heure actuelle, le service compte 46,5 chercheurs et scientifiques appuyés par une poignée d'administrateurs. Les professionnels sont divisés en petites équipes de travail chargées d'examiner certaines questions bien précises. Parallèlement à leur travail de recherche, tous les professionnels doivent également participer à la planification des politiques.

Il est important de noter qu'on a créé la RPU — il y plus de trente ans — parce qu'on a cru que la recherche scientifique pouvait orienter l'élaboration des politiques. Même si cette recherche doit parfois être confiée à des organismes externes, nommément aux universités et autres groupes de recherche — le système de droit criminel étant ce qu'il est et les décisions administratives et politiques devant être prises dans des délais relativement courts — il est souvent plus pratique et plus économique de confier ce travail à des fonctionnaires du gouvernement.

Le Home Office a comme politique de publier les résultats des recherches entreprises par la RPU. Deux raisons viennent à l'appui de cette pratique : premièrement, les résultats des recherches sur lesquels se fondent les politiques sociales doivent être rendus publics de façon à ce que la discussion sur le sujet soit la plus éclairée possible et, deuxièmement, le fait de rendre la recherche gouvernementale publique

en permet une évaluation plus objective, ce qui contribue à maintenir la qualité des travaux réalisés. Afin de conserver et d'améliorer la qualité et la notoriété de ses publications, la RPU soumet tous ses rapports à des universitaires indépendants qui en font une évaluation avant la publication officielle. ■

Inspiré d'une communication de Mary Tucks, au 10^e Congrès international sur la criminologie, qui s'est tenu à Wiesbaden en Allemagne de l'ouest, en septembre 1988.

D'après le programme de recherche 1988-1989 publié par la Research and Planning Unit du Home Office, nous avons répertorié les plus récents travaux de recherche dans le domaine correctionnel. Voici une liste des plus récents travaux de recherche en ce domaine, qui sont déjà terminés ou qui sont en voie de réalisation à la Research and Planning Unit du British Home Office.

1. Gestion du système de justice criminel

Remand population, Research and Planning Unit, Patricia Morgan.

Un travail de recherche utilisant des données recueillies directement sur le terrain, à savoir : le nombre de renvois en détention par région; la fréquence et la durée des détentions dans chacune des régions; les détentions avec cautionnement et peine d'emprisonnement; le refus de comparaître et la nouvelle infraction comme motifs de renvois en détention.

2. L'emprisonnement à long terme et les problèmes de discipline et de surveillance

Control problems and the long-term prisoner, Université de Cambridge, John Ditchfield.

Une étude des problèmes de discipline et de surveillance rencontrés avec les détenus purgeant une longue peine et des circonstances entourant le transfèrement des détenus à l'extérieur de leur lieu de détention habituel.

Special units and the long-term prisoner, Research and Planning Unit and Directorate of Psychological Services, Roy Walmsley and John Ditchfield.

La Research and Planning Unit (RPU) est en train de mettre en place des unités spéciales pour les détenus qui purgent une longue peine et qui causent de sérieux problèmes de discipline et de surveillance. En étroite collaboration avec le Directorate of Psychological Services, la RPU coordonne présentement un projet de description et d'évaluation de ces unités auquel participent d'ailleurs des personnes ressources de l'extérieur.

3. Soins, traitement et gestion des détenus souffrant de problèmes de santé mentale

Psychiatric profile of the prison population, Institute of Psychiatry, Roy Walmsley and John Ditchfield.

Une étude de la nature et de l'importance des problèmes de santé mentale chez la population carcérale de l'Angleterre et du pays de Galles, comprenant une description des modes actuels de gestion des détenus souffrant de problèmes de santé mentale et une évaluation de leurs besoins thérapeutiques en vue d'améliorer la planification générale des programmes.

The therapeutic regime HMP Grendon, Université d'Oxford, John Ditchfield.

Le pénitencier de Grendon est le seul établissement psychiatrique de tout le réseau carcéral. Il s'agit d'une première étude sur le régime thérapeutique de cet établissement. Ce projet de recherche se propose également d'étudier le rôle de cet établissement au sein du réseau carcéral considéré dans son ensemble.

Suicide in prison: a literature review, Research and Planning Unit, Charles Lloyd.

Le groupe de travail sur la prévention du suicide a demandé que l'on effectue une recherche sur ce sujet. L'enquête portera sur les écrits couvrant tous les aspects du suicide et des tentatives de suicide en milieu carcéral.

4. Amélioration des opérations et des procédures

Programming prison activities, Research and Planning Unit, Chris May.

Mise à l'essai d'un modèle de tableau informatisé des temps d'exécution; il s'agit d'un tableau élaboré pour la planification du régime de gestion d'un nouvel établissement carcéral.

Group working in prisons and the Fresh Start, Research and Planning Unit, John Ditchfield.

Une étude des effets produits par le travail de groupe et des autres aspects du projet « Fresh Start » (Nouveau départ).

Operational research on prison transport issues, Research and Planning Unit, Chris May.

Études visant à améliorer la gestion des opérations de transport en milieu carcéral.

Stores management and performance measures, Research and Planning Unit, Chris May.

Élaboration de mesures visant à faciliter la gestion des magasins et à améliorer l'information sur les opérations d'approvisionnement des établissements carcéraux.

Violence to prison staff, Sujet de recherche à préciser, John Ditchfield.

On envisage la possibilité de réaliser une recherche qui pourrait aider à prévenir et à résoudre les incidents violents impliquant le personnel des établissements carcéraux. ■

Il est devenu important de partager les connaissances issues des différentes recherches menées au sein du Service correctionnel du Canada. En plus des projets mis de l'avant par la Direction générale de la recherche de l'administration centrale, plusieurs autres projets sont en cours dans les différents établissements carcéraux, les centres régionaux de traitement et les bureaux de libération conditionnelle du pays. Plusieurs employés du Service correctionnel du Canada ignorent jusqu'à l'existence de ces projets. Nous risquons donc de ne pas être informés des résultats de ces recherches, nous privant ainsi de renseignements utiles. Cette chronique de FORUM sera consacrée à décrire brièvement les études déjà terminées et nous vous fournirons périodiquement une liste des projets en cours au sein du Service correctionnel du Canada. Ces résumés n'ont pas la prétention d'être exhaustifs. Au cas où vous souhaiteriez obtenir des renseignements supplémentaires, nous incluons cependant les noms de personnes ressources. Pour certains projets, nous avons peu de détails à vous fournir, l'information n'étant pas disponible au moment d'aller sous presse.

Nous vous invitons à nous faire parvenir des renseignements sur tous les projets de recherche auxquels vous participez.

A Comparison of Parole Systems in England and Canada (Comparaison entre le système de libération conditionnelle de l'Angleterre et celui du Canada), Centre psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, D^r Ken Pease

Ce rapport de recherche se veut une analyse comparative du système de libération conditionnelle du Canada et de l'Angleterre.

A Survey of Drug Use Among Institutionalized Psychiatric Inmates (Enquête sur l'usage des drogues chez les détenus des établissements psychiatriques), Centre psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, D^r Stan Smith

Cette étude décrit et compare les différentes drogues prescrites au Centre psychiatrique régional et à l'hôpital universitaire de Saskatoon.

An Epidemiological Study of H.I.V. Infection in a Canadian Male Penitentiary Population (Étude épidémiologique du virus de l'immunodéficience humaine — SIDA — chez les détenus mâles d'un pénitencier canadien), Joyceville, (613) 542-4554, D^r Peter J. Connop

Analysis of Suicides in CSC Establishments (Analyse des suicides dans les établissements du Service correctionnel du Canada), Centre psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, Natalie Polvi.

Dans cette étude, les chercheurs ont analysé les facteurs communs à tous les suicides qui se sont produits dans les établissements du Service correctionnel du Canada.

Analysis of Violent Incidents in CSC Establishments (Analyse des incidents violents qui se sont produits dans les établissements du Service correctionnel du Canada), Centre psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, D^r Ken Pease

Dans cette étude, les chercheurs se sont intéressés aux facteurs communs à tous les incidents violents, incluant les prises d'otage, au sein des établissements du Service correctionnel du Canada.

Biogenic Trace Amines in Aggressive Inmates (Les traces d'amines biogènes chez les détenus agressifs), Université de Saskatchewan, (306) 975-7095, D^r Alan Boulton

Cette étude avait pour objet d'approfondir des travaux réalisés antérieurement en évaluant les caractéristiques psychologiques et biochimiques des détenus agressifs incarcérés à l'unité de sécurité maximum élevée du pénitencier de la Saskatchewan.

Cognition and Arousal in Aggressive Inmates (Étude de la cognition et de l'excitation chez les détenus agressifs), Centre psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, Natalie Polvi

Cette recherche portait sur la théorie de l'agression de Zillmann et consistait à comparer plusieurs méthodes permettant de mesurer le degré d'impulsivité chez les détenus agressifs et non agressifs. Cette étude comparait également les réactions physiologiques de plusieurs groupes de sujets soumis à un signal désagréable.

Cognitions in Criminal Psychopaths (Le développement cognitif des psychopathes criminels), Centre psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, D^r Cindy Pressé

À l'aide de la grille de Kelly, cette étude compare le développement cognitif des détenus qui ont obtenu un résultat faible sur l'échelle de psychopathie Hare à celui des détenus qui ont obtenu un résultat élevé.

Community Sex Offender Program — Evaluation (Évaluation d'un programme communautaire destiné aux délinquants sexuels), Centre psychiatrique régional, Région du Pacifique, (604) 853-7464, D^r M.G. Schimpf

Cette recherche a pour but d'évaluer les résultats d'un programme de thérapie individuelle et de groupe

pour les délinquants sexuels en liberté conditionnelle. On établira une comparaison entre les délinquants sexuels en liberté conditionnelle qui ont participé à un programme communautaire et les délinquants sexuels qui n'y ont pas participé; la démarche fait appel à plusieurs variables, incluant la facilité à faire respecter les conditions reliées à la libération conditionnelle, la franchise, l'aveu spontanée des délits commis et le taux de récidive.

Conditional Release — Special Incidents (La libération sous condition — Incidents sensationnels), Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada, Administration centrale, (613) 995-4694, Larry Motiuk

Cette étude s'intéresse à la nature des crimes violents commis par les délinquants libérés sous surveillance, à la fréquence de ces crimes et aux liens qu'il faut établir entre eux. En 1985, le Service correctionnel du Canada s'est doté d'une base de données sur les incidents sensationnels qui lui permet de conserver les dossiers des détenus en liberté conditionnelle impliqués dans des incidents de ce genre. Ce projet consiste à mettre en corrélation les renseignements fournis par le Centre canadien de la statistique juridique qui proviennent de la base de données sur les incidents spéciaux, du système d'information sur les délinquants, de la cueillette de données informatisées et du système de modélisation et d'information.

Custody Classification (Classification des détenus), Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada, Administration centrale, (613) 995-0933, Dr Frank J. Porporino

Ce projet a pour but d'élaborer et de mettre à l'essai un nouveau

système de classification pour le placement initial des détenus. Ce système a déjà été mis à l'essai dans les régions du Pacifique et du Québec. En contrôlant de près la mise en oeuvre de ce système, on pourra suivre les changements qui se produisent dans les comportements des détenus et dans leur regroupement par niveau de sécurité; on examinera également la possibilité de réduire le nombre des transfèrements et celui des incidents relatifs à la sécurité dans les établissements carcéraux.

Étude de fidélité et de validation de la version française de l'échelle de psychopathie de Hare, Institut Philippe-Pinel, (514) 648-8461, Gilles Côté

Étude épidémiologique sur la prévalence des troubles mentaux chez les détenus sous responsabilité fédérale, Institut Philippe-Pinel, (514) 648-8461, Gilles Côté

Étude sur les participants aux projets communautaires, de 1982 à 1986, Région du Québec, (514) 662-3301, André Beauregard, Jean-Rock Grondin, Lauraine Gagné

L'objectif de la recherche est d'établir le profil des participants aux projets communautaires à l'époque de leur participation (sentence, âge, délits, période d'élargissement, durée du projet, origine institutionnelle), d'évaluer leur degré de réussite et de découvrir ce qu'ils sont devenus par la suite.

Family Violence — Literature Review/Directory of Services (La violence familiale — Écrits traitant du sujet et répertoire des services), Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada, Administration centrale, (613) 995-0933, Barbara Appleford

Ce projet consiste à réunir des renseignements sur les auteurs de violence familiale et sur les programmes qui peuvent répondre à leurs besoins. Ce répertoire de services peut être utile à l'agent de gestion des cas chargé d'élaborer des programmes de traitement pour ce type particulier de clientèle.

Is Hare's Psychopathy Checklist Reliable Without the Interview? (Peut-on se fier à l'échelle de psychopathie de Hare, s'il n'y a pas d'entrevue?), Centre psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, Dr Steve Wong

Ce rapport de recherche vise à déterminer l'importance relative et la validité des résultats obtenus sur l'échelle de psychopathie de Hare avec ou sans entrevue avec le sujet.

La négociation de plaidoyer, Université de Montréal, (514) 343-6523, Micheline Baril

Learning Needs Assessment for a Select Group of Forensic Psychiatric Nurses (Évaluation des besoins de formation d'un groupe d'infirmières travaillant en établissement psychiatrique), Centre psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, Isabel MacDonald

Cette recherche est consacrée à l'évaluation du degré de satisfaction ou d'insatisfaction professionnelle du personnel infirmier affecté au Centre psychiatrique régional.

Les sentences minimales d'incarcération de 25 ans et la perception qu'en ont les intervenants, Région du Québec, (514) 662-3301, Vital Filion

Life Skills Program Evaluation (Évaluation du programme d'aptitudes personnelles), Centre psychia-

trique régional, Région du Pacifique, (604) 853-7464, D^r M.G. Schimpf

Cette recherche a pour but d'évaluer l'efficacité du programme d'aptitudes personnelles offert au Centre psychiatrique régional, Région du Pacifique.

Lifestyle Assessment Survey (Évaluation du mode de vie), Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada, Administration centrale, (613) 995-0933, D^r Frank J. Porporino et Elizabeth Fabiano

En collaboration avec le secrétariat du ministère du Solliciteur général, les chercheurs ont réussi à élaborer un logiciel permettant d'évaluer les habitudes de vie à l'aide d'un ordinateur; ce logiciel étudie le type et le degré de dépendance des délinquants à l'égard des drogues et de l'alcool, leur motivation générale et leur réceptivité au traitement ainsi que les autres éléments de leur mode de vie qui peuvent expliquer cette dépendance. Ce nouveau mode d'évaluation est présentement mis à l'essai au Service correctionnel du Canada, Région de l'Atlantique.

L'intervention en milieu carcéral... une expérience enrichissante, Région du Québec, (514) 662-3301, Vital Filion

Menstrual Cycles and Prison Behavior (Le cycle menstruel et son influence sur le comportement des détenues en milieu carcéral), Centre psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, Natalie Polvi

L'objectif de cette recherche est de vérifier plusieurs hypothèses établissant un rapprochement entre les différentes étapes du cycle menstruel et le comportement des délinquantes en milieu carcéral.

Moral Reasoning and Interpersonal Orientation among Federal Inmates

(Le jugement moral et les orientations interpersonnelles chez les détenus sous responsabilité fédérale), Warkworth, (613) 549-4450, Lynn Stewart

Multiple Victimization in Saskatoon Break and Entry (Les délits multiples reliés aux introductions par effraction à Saskatoon), Centre psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, D^r Ken Pease

Cette recherche tente d'établir la liste des facteurs conduisant à des délits d'introduction par effraction, afin de mieux prévoir les cas de récidive.

Northern New Brunswick Needs Analysis (Analyse des besoins dans le nord du Nouveau-Brunswick), Bureau de district du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, (506) 857-6350, Dwight H. Thorne

Les objectifs de cette recherche sont de cerner les besoins particuliers du nord du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les cas de surveillance et de se demander si les services permettant de répondre à ces besoins sont disponibles dans cette région. Parmi ces besoins particuliers, on retrouve : la langue du client, son histoire personnelle et familiale (c'est-à-dire le logement, les données héréditaires, etc.), sa formation académique et professionnelle, son emploi, ses revenus, les facteurs criminogènes, traitements et les services dont il a besoin.

Operational Analysis of RPC Neuropsychological Test Database (Analyse opérationnelle de la base de données des tests neuropsychologiques au Centre psychiatrique régional), Centre psychiatrique

régional, Région du Pacifique, (604) 853-7464, Roger Marceau

Ce projet a pour buts d'analyser la base de données actuelle du Centre psychiatrique régional, d'élaborer des normes et de déterminer les caractéristiques psychométriques des tests utilisés, d'établir une typologie des déficiences neuropsychologiques chez les délinquants, d'évaluer la pertinence d'une évaluation neuropsychologique chez les délinquants en tenant compte (a) de leur évaluation neuropsychologique, (b) du traitement proposé, (c) des prévisions de comportement et (d) des résultats de la recherche elle-même.

Pharmacotherapy of the Aggressive Adult Patient (Pharmacothérapie du patient adulte agressif), Centre régional de traitement, Région de l'Ontario, (613) 545-8460, G.N. Conacher

Ce rapport de recherche examine les écrits publiés en ce domaine et évalue l'utilité de l'approche pharmacologique pour le traitement du comportement agressif.

Psychopathy and Release Outcome (Les conséquences de la mise en liberté chez les psychopathes), Joyceville, (613) 542-4554, R. Serin

Cette étude s'interroge sur les relations qui existent entre la psychopathie et la mise en liberté (absence temporaire et libération conditionnelle). Les chercheurs tentent également d'élaborer et de mettre à l'essai un modèle d'entrevue compatible avec l'échelle de psychopathie de Hare (1985). Grâce à l'échelle de psychopathie, on a pu établir une distinction très nette entre la réussite et l'échec. Parmi les 74 détenus mis en liberté conditionnelle, 27 % ont récidivé; 33 % d'entre eux

étaient des psychopathes et 7 % des non-psychopathes. L'échelle de psychopathie s'est donc avérée utile pour prévoir les conséquences éventuelles de la mise en liberté.

Psychopathy and Violence in Prisoners (La psychopathie et la violence chez les prisonniers), Joyceville, (613) 542-4554, R. Serin

Cette recherche s'est intéressée à la relation qui existe entre la psychopathie et la violence chez un groupe de 87 détenus. On a relevé des différences prononcées entre les psychopathes et les non psychopathes en regard de l'impulsivité, de l'agressivité, de la gravité des délits ainsi que de l'utilisation d'armes et du recours aux menaces et à l'agression violente. Les psychopathes violents sont plus portés à se montrer agressifs que les psychopathes non violents; ils ont habituellement commis des délits plus graves par le passé, ils sont davantage enclins à se servir d'armes, ils ont plus souvent recours à la menace et à l'agression violente et finalement ils sont plus nombreux à avoir été abusés physiquement au cours de leur enfance. L'utilisation de récits imaginaires a révélé que les psychopathes étaient plus colériques et souffraient plus souvent que les non psychopathes de complexes de persécution.

Relationships Between Psychopathy, Empathy and Criminal Offences (Relations entre la psychopathie, l'empathie et l'infraction criminelle), Centre psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, Steve Wong

Dans cette étude, on a comparé entre eux les détenus ayant obtenu des résultats faibles et élevés sur l'échelle de psychopathie Hare qui permet de mesurer leur aptitude à

l'empathie et d'évaluer leur passé criminel.

Risk-Needs Assessment (Évaluation des risques et des besoins), Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada, Administration centrale, (613) 995-4694, Larry Motiuk

Les normes de surveillance communautaire adoptées par le Service correctionnel du Canada exigent une révision du type de surveillance que nécessite un délinquant six mois après sa mise en liberté. Ce projet permettra de recueillir tous les renseignements jugés nécessaires pour évaluer les besoins d'un délinquant et les risques qu'il représente pour la communauté, d'élaborer un test d'évaluation de ces risques et ces besoins et de mettre ce nouvel outil de travail à l'essai.

Sex Offender Recidivism (Le récidivisme chez les délinquants sexuels), Centre régional de traitements, Région de l'Ontario, (613) 545-8460, Bruce Malcolm

Cette étude s'intéresse aux différents facteurs de risques permettant de prévoir le taux de récidive chez les délinquants sexuels.

Sexual Abuse in Sexual Offenders (L'abus sexuel chez les délinquants sexuels), Centre psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, D^r Arthur Gordon

Cette recherche s'intéresse aux agressions sexuelles et physiques qu'ont déjà subies les délinquants sexuels dans le but de déterminer l'impact de ces expériences malheureuses sur leur conduite subséquente.

Sexual Arousal Patterns in Sexual Offenders (L'excitation sexuelle chez les délinquants sexuels), Centre

psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, D^r Arthur Gordon

Il s'agit d'une série d'études visant (a) à établir la validité des instruments présentement utilisés pour mesurer l'excitation sexuelle, (b) à déterminer dans quelle mesure les outils utilisés pour mesurer l'excitation sexuelle permettent de retracer l'histoire de la déviance sexuelle et de prévoir les comportements futurs et (c) à établir des liens entre les modèles d'excitation sexuelle et les autres facteurs psychologiques et comportementaux. On tentera d'expliquer pourquoi 70 à 80 % des délinquants incestueux semblent insensibles à tous les stimuli utilisés.

Short and Long-term Outcome in Treated Sexual Offenders (Résultats à court et à long terme du traitement des délinquants sexuels), Centre psychiatrique régional, Région des Prairies, (306) 975-5400, D^r Arthur Gordon

Cette étude a pour objet d'évaluer le programme pour délinquants sexuels au Centre psychiatrique régional. On a également élaboré des modèles permettant d'évaluer les risques de récidive.

Study of the Reliability and Validity of the Test (T.A.I.S.) with CSC Inmates (Étude de fiabilité et de validité du test TAIS chez les détenus du Service correctionnel du Canada), Bowden, (403) 227-3391, T.A. Collins

Cette étude a pour but de vérifier dans quelle mesure les résultats obtenus par les détenus de l'établissement Bowden au test TAIS sont statistiquement fiables et valides. Le test a été administré à 200 détenus volontaires et leurs résultats ont été comparés à un

groupe équivalent de volontaires provenant du Collège Mont-Royal et de l'Université de Calgary.

Suicide, Hopelessness and Social Desirability (Le suicide, le désespoir et l'acceptation sociale), Joyceville, (613) 542-4554, R. Serin

Suivi sur la recherche des projets communautaires, de 1986 à 1988, Région du Québec, (514) 662-3301, Lauraine Gagné

Survey of Offender Mental Health Problems (Enquête sur les problèmes de santé mentale des délinquants), Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada, Administration centrale, (613) 995-0933, Dr Frank Porporino

En collaboration avec la Direction des services de santé du Secteur des programmes et des opérations correctionnels, la Direction de la recherche a procédé à une enquête auprès d'un groupe d'environ 2 600 détenus afin d'établir la gravité et la diversité des problèmes de santé mentale dont souffre la population carcérale. L'analyse de ces renseignements permettra de mieux planifier et d'améliorer les services de santé mentale offerts aux délinquants.

The Application of Beta Press Environmental Assessment within a Psychiatric Facility (La mise en application du Beta Press Environmental Assessment dans un établissement psychiatrique), Centre psychiatrique régional, Région du Pacifique, (604) 853-7464, Dr M.G. Schimpf

Cette étude pose la question suivante : les programmes du Centre psychiatrique régional affichant des taux d'abandons déraisonnablement élevés sont-ils perçus négativement par les patients? Les résultats

laissent entrevoir que tous les patients (incluant ceux qui ont participé à un programme comportant un taux de roulement élevé) ont une bonne opinion du programme thérapeutique, ce qui permet d'écarter l'hypothèse voulant que les patients demandent un transfert parce que le programme ne les intéresse plus.

The Psychophysiology of Psychopathy (La psychophysiologie de la psychopathie), Centre psychiatrique régional, Région du Pacifique, (306) 975-5400, Dr Steve Wong

Cette étude a pour objet d'approfondir une recherche antérieure sur l'excitation sexuelle suite à la présentation de stimuli désagréables. Les stimuli sont accompagnés d'un son strident. Au cours du compte à rebours précédant l'émission du son strident et suite à l'émission du bruit lui-même, on recueille des données sur le battement cardiaque et sur les réactions cutanées du sujet.

The Wisconsin Client Management Classification Strategies for Case Supervision (Les stratégies de classification des gestionnaires clients du Wisconsin pour l'examen des cas), Pénitencier de Kingston, (613) 545-8460, Wagdy Loza

Cette étude avait pour but d'examiner la validité des stratégies de classification des gestionnaires clients du Wisconsin pour l'examen des cas.

Utilization of Health Services in the Prairie Region (L'utilisation des services de santé dans la Région des Prairies), Région des Prairies, (306) 975-4850, Dr James M. Millar ■

Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada

1. Étude documentaire : Les effets de l'uniforme dans les services correctionnels.
Résumé de recherche, février 1989, 3 pages.
2. Information statistique générale sur la récidive : un aperçu de la recherche.
Résumé de recherche, février 1989, 6 pages.
3. Mise en oeuvre pilote de l'échelle de classement par niveau de sécurité : Rapport d'étape.
Rapport de recherche, février 1989, 15 pages.
4. Évaluation combinée des besoins et des risques chez les détenus : Étude des mises en liberté sous condition.
Rapport de recherche, février 1989, 24 pages.

Ces rapports peuvent être obtenus gratuitement à l'adresse suivante :

Service de rédaction et de publication
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1P 0P8

Bibliothèque du ministère du Solliciteur général du Canada

La bibliothèque a réparti ses documents spéciaux en trois catégories :

1. Rapports d'enquêtes sur le système de justice pénale du Canada
2. Bulletins de nouvelles des détenus
3. Catalogue audio-visuel

Ces listes de documents peuvent être obtenues sans frais, jusqu'à épuisement des stocks. Veuillez adresser vos demandes à :

Bibliothèque et centre de référence
Ministère du Solliciteur général
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1P 0P8

Secrétariat du ministère du Solliciteur général

1. Aboriginal Substance Abuse: Treatment Centre and Aboriginal Federal Offenders (La toxicomanie chez les aborigènes : le centre de traitements et les délinquants fédéraux aborigènes).
Direction de la police et de la sécurité, 1988-17.
2. Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles.
Direction de la police et de la sécurité, 1989-01.
3. Spousal Abuse in Metropolitan Toronto: Research Report on the Response of the Criminal Justice System (La violence conjugale dans la région de Toronto : Rapport de recherche sur les dispositions du système de justice pénale à cet égard).
Direction de la police et de la sécurité, 1989-02.
4. La réadaptation des détenus.
Direction du secteur correctionnel, 1989-03.
5. Prévision du risque lié à la mise en liberté : Application du système de notation Nuffield aux détenus autochtones et de sexe féminin.
Direction du secteur correctionnel, 1989-04.
6. Prévision du risque lié à la mise en liberté : Application du système de notation Nuffield.
Direction du secteur correctionnel, 1989-05.
7. Evaluation of Life Skills Training for Federal Penitentiary Inmates (Évaluation des cours de développement personnel offerts aux détenus des pénitenciers fédéraux).
Direction du secteur correctionnel, 1989-06.

Ces rapports peuvent être obtenus gratuitement à l'adresse suivante :

Bibliothèque et centre de référence
Ministère du Solliciteur général
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8 ■

Du 21 au 23 mars

Le 1^{er} Forum Annuel sur la recherche du secteur correctionnel.

Endroit : Ottawa. Pour renseignements: Evelyn McCauley, Direction de la Recherche, Service correctionnel du Canada, 340 Laurier ouest, Ottawa, Ontario K1P 0Z9, Tél. : (613) 995-0933

Le premier forum annuel sur la Recherche du Secteur correctionnel avait pour objectifs de favoriser la communication entre les chercheurs du secteur, de les amener à s'interroger sur la recherche et à discuter entre eux des recherches à venir. Faisant référence à ce forum sur la recherche, le commissaire au Service correctionnel s'est exprimé ainsi :

« J'espère que vous avez compris que cette conférence est une invitation au dépassement. Nous devons chercher par tous les moyens à promouvoir la recherche, à l'appuyer et à en favoriser la réalisation ... Nous devons partager nos découvertes et trouver les moyens d'établir une collaboration entre le Service correctionnel du Canada d'une part, dont la recherche n'est pas la seule vocation, et les organismes spécialisés en recherche. »

Le forum sur la recherche a permis de réunir des représentants du Service correctionnel du Canada provenant de toutes les régions et de tous les niveaux. Les conférenciers — parmi lesquels se trouvaient des experts venant de l'extérieur du Service correctionnel du Canada — ont été invités à traiter de sujets tels que l'évaluation dans le secteur correctionnel, les effets des traitements destinés aux délinquants sexuels, l'évaluation et le traitement de la psychopathie, les modifications du milieu correctionnel comme facteurs de motivation des délinquants et le développement de la recherche dans le secteur correctionnel canadien.

Ce forum a reçu un très bon accueil et a permis de faire con-

naître une foule de projets de recherche extrêmement prometteurs dans les domaines suivants : la motivation et la productivité du personnel, l'élaboration des programmes et leur fonction au sein du Service correctionnel du Canada. Les actes de ce forum seront éventuellement rédigés et expédiés à tous les intéressés.

Du 9 au 14 septembre

Stigma 89/The Sixth International Conference on Community Residential Care for the Socially Stigmatized.

Endroit : Londres, Angleterre. Pour renseignements : Michael Crowley, président du programme, 1287 av. St. Clair ouest, Toronto, Ontario M6E 1C1, Tél. : (416) 658-5286.

Du 19 au 21 septembre

Criminal Justice in the 1990's.

Endroit : Key West, Floride, É.U. Pour renseignements : Criminal Justice Statistics Association, 444 North Capitol St. N.W., Suite 606, Washington (DC) 20001, Tél. : (202) 624-8560.

Du 13 au 19 octobre

Le 8^e Congrès mondial de la psychiatrie.

Endroit : Athènes (Grèce). Pour renseignements : C. Stefanis, M.D., président du Congrès, Association mondiale de psychiatrie, 4, rue Eginitou, GR-115 28 Athènes, Grèce.

Du 19 au 21 octobre

Symposium national sur les femmes autochtones du Canada.

Endroit : Lethbridge (Alberta). Pour renseignements : P^{re} Christine Miller, Native American Studies, University of Lethbridge, 4401 University Drive, Lethbridge (Alberta) T1K 3M4, Tél. : (403) 329-2244.

Du 30 octobre au 1^{er} novembre

The Adolescent Sex Offender : Treatment and Management Issues

(Gestion et traitement des adolescents délinquants sexuels). Endroit : Victoria, Colombie-Britannique. Pour renseignements : Justice Institute, 4180 4^e avenue ouest, Vancouver, Colombie-Britannique V6R 4J5, Tél. : (604) 228-9771.

Du 8 au 12 novembre 41^e réunion annuelle de l'American Society of Criminology.

Endroit : Reno, Nevada. Pour renseignements : American Society of Criminology, 1314 Kinner Road, Suite 212, Columbus, Ohio 43212, É.U., Tél. : (312) 988-6200. ■

